



Convention relative aux droits de l'enfant

Distr. générale
7 février 2024
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Comité des droits de l'enfant

Rapport valant sixième et septième rapports périodiques soumis par le Pakistan en application de l'article 44 de la Convention, attendu en 2021*

[Date de réception : 3 août 2023]

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



Abréviations

Sans objet en français

I. Introduction

1. Le présent rapport valant sixième et septième rapports périodiques du Pakistan a été élaboré conformément à l'article 44 (par. 1 b)) de la Convention relative aux droits de l'enfant et aux directives révisées spécifiques à l'instrument. Il porte sur la période allant de juin 2016 à juin 2021.
2. Le Pakistan est le cinquième pays le plus peuplé du monde. Selon l'Étude économique du Pakistan de 2019-2020, la population était estimée à 211,17 millions d'habitants en 2019. 12,1 % de la population est âgée de 0 à 4 ans et 22,1 % est âgée de 5 à 14 ans. L'explosion démographique de la jeunesse est un atout extraordinaire pour le Pakistan ; la jeunesse constitue le segment le plus important de la population. 59 % de la population est âgée de 15 à 59 ans, et 27 % est âgée de 15 à 29 ans. Le Gouvernement a lancé différents programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi pour les jeunes, tels que le Programme du Premier Ministre pour l'entrepreneuriat des jeunes et le Programme du Premier Ministre « Hunarmand -Compétences pour tous », entre autres.
3. Le Gouvernement fédéral a adopté des lois relatives aux droits de l'enfant, notamment : la loi de 2016 portant deuxième modification de la loi pénale ; la loi de 2017 sur la Commission nationale des droits de l'enfant ; la loi de 2017 sur le mariage hindou ; la loi du Territoire de la capitale Islamabad de 2018 sur la protection de l'enfance ; la loi de 2018 sur le système de justice pour mineurs, et la loi de 2020 sur le dispositif Zainab d'alerte, d'intervention et de soutien. Le travail domestique des enfants a été interdit au niveau du Territoire de la capitale Islamabad par l'ajout d'une disposition dans la première partie de l'annexe de la loi de 1991 sur le travail des enfants. En outre, le Pakistan a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et son rapport initial est en cours d'élaboration. De même, les gouvernements provinciaux ont eux aussi adopté diverses lois relatives aux droits de l'enfant.
4. Le Gouvernement s'est engagé à atteindre l'objectif de développement durable (ODD) n° 4 concernant l'éducation de qualité, qui prévoit un accès équitable à l'éducation, l'élimination de la discrimination, la mise à disposition et la modernisation d'infrastructures, le renforcement des compétences visant à promouvoir le développement durable, le développement des compétences de l'ensemble de la population en lecture, écriture et calcul et le renforcement des capacités professionnelles des enseignants.
5. Pour garantir une éducation uniforme, le Gouvernement vise à mettre en place un système éducatif uniformisé pour tous afin d'assurer un accès équitable à une éducation de qualité dans les trois systèmes scolaires du Pakistan, à savoir le système public, le système privé et les *madrassas*. Les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir l'éducation des enfants portent en particulier sur : a) le choix d'un cadre normalisé pour les programmes scolaires ; b) la rationalisation des normes nationales d'enseignement et d'apprentissage ; c) la mise en place d'une politique multilingue ; d) le renforcement des organismes de réglementation visant à assurer la coordination entre les différents systèmes scolaires ; e) la sensibilisation à la qualité de l'enseignement scolaire public au moyen de campagnes ; et f) le lancement de réformes et le renforcement de l'action communautaire grâce à la diffusion d'informations sur l'éducation.
6. Le Gouvernement s'est pleinement engagé à accroître la couverture sanitaire et à assurer une bonne alimentation pour répondre à la nouvelle demande, renforcer le capital humain et promouvoir le bien-être des enfants. Il a lancé le programme Ehsaas Nashonuma, qui vise à lutter contre le retard de croissance chez les enfants.
7. Le Programme élargi de vaccination permet désormais d'immuniser les enfants contre huit maladies évitables par la vaccination, à savoir la tuberculose infantile, la poliomyélite, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos néonatal, la rougeole, l'hépatite B et la typhoïde. Près de 40 millions d'enfants ont été vaccinés en décembre 2019 (dont 6,8 millions dans des points fixes désignés par les écoles) dans le cadre de la Journée nationale de vaccination (JNV) organisée à l'échelle nationale. Le nombre d'enfants n'ayant pas été vaccinés lors de la dernière JNV en avril 2019 était de 1,8 million ; la JNV de décembre 2019 a permis de ramener ce chiffre à 0,5 million.

8. Le Pakistan a fait preuve d'un engagement politique de haut niveau, avec notamment l'inauguration de la campagne de décembre 2019 par le Premier Ministre, et a investi 46,8 milliards de roupies dans les activités d'éradication de la poliomyélite au cours de la période 2019-2021.

9. Le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont lancé le Programme de santé maternelle et infantile visant à mettre en œuvre la Vision nationale en matière de santé (2016-2025), afin d'améliorer l'accès aux services de santé maternelle et infantile et aux services de planification familiale ainsi que leur qualité, en fournissant des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets dans 275 hôpitaux/établissements de santé, des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base dans 550 établissements de santé et des services de planification familiale dans tous les centres de santé.

10. Le 13 août 2020, le Gouvernement pakistanais a lancé le programme Ehsaas Nashonuma (programme de transferts monétaires assorti de conditions pour la santé et la nutrition), qui vise à lutter contre le retard de croissance chez les enfants de moins de 23 mois. Le programme a été lancé en tant que projet pilote dans neuf districts du pays pour la première phase ; ces districts ont été sélectionnés en consultation avec les services provinciaux de la santé compte tenu des taux élevés de retard de croissance enregistrés.

11. Dans le cadre de ce programme, 33 centres Ehsaas Nashonuma, chargés de fournir tous les services en un seul lieu, sont en cours de mise en place au niveau des *tehsils*. Un programme de nutrition, intitulé « Combattre le retard de croissance dû à la malnutrition au Pakistan », d'un coût de 312 milliards de roupies, qui vise à lutter contre la malnutrition et le retard de croissance chez l'enfant, a été mis en place dans 67 districts du pays particulièrement touchés par la malnutrition.

12. Le Programme de réduction du retard de croissance, le Programme d'investissement dans le capital humain et le programme Ehsaas Nashonuma sont en cours de mise en œuvre au Penjab. Le Programme de nutrition intégrée visant à prévenir et à traiter le retard de croissance du Khyber Pakhtunkhwa est en cours de mise en œuvre dans quatre districts. Un nouveau projet intitulé « Intégration de la prestation de services de santé », d'un coût de 7 milliards de roupies, est en cours de mise en œuvre dans toute la province. Un plan d'action accéléré pour la réduction du retard de croissance et de la malnutrition, d'un coût de 5,6 milliards de roupies, a été mis en œuvre dans 23 districts du Sind et du Baloutchistan. Le Programme de nutrition maternelle et infantile a été mis en œuvre dans sept districts du Baloutchistan et est désormais achevé.

13. Un nouveau projet intitulé « Programme national de protection sociale du Pakistan », doté d'un budget total de 100 millions de dollars, a été lancé le 28 avril 2017. L'objectif principal de ce projet était de renforcer les services fournis dans le cadre du programme Benazir de soutien du revenu et d'améliorer l'accès de la population vulnérable à des services complémentaires.

14. La propagation rapide de la COVID-19 à partir de février 2020 a pratiquement interrompu l'activité économique, tout en compromettant l'accès des enfants à l'éducation et aux moyens de subsistance, notamment pour les personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Avec le soutien des partenaires de développement, le Gouvernement a pris des mesures sans précédent pour contrer les effets de la pandémie de COVID-19 et les réduire, sauver des vies et protéger les personnes pauvres et vulnérables des répercussions économiques de la pandémie.

II. Mesures d'application générales (art. 4, 42 et 44 (par. 6))

Observations finales du Comité concernant le cinquième rapport périodique du Pakistan

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 5 des observations finales (CRC/C/PAK/CO/5)

15. Le Gouvernement pakistanais a pris plusieurs mesures visant à donner suite aux précédentes recommandations du Comité. À cet égard, la Commission nationale des droits de l'enfant, qui surveille la situation des droits de l'enfant dans le pays, a été instituée. Deux enfants (un garçon et une fille) sont devenus membres de cette commission. Conformément aux recommandations du Comité, la Convention a été diffusée auprès des parties prenantes et des ateliers de formation sur la Convention et la protection de l'enfance ont été organisés aux niveaux national et provincial.

Législation

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées aux paragraphes 7 à 9 des observations finales

16. Le Gouvernement a adopté la plupart des projets de loi en cours d'examen mentionnés dans son cinquième rapport périodique et a promulgué plusieurs autres lois pour mettre sa législation en conformité avec les dispositions de la Convention. En 2017, la Commission nationale des droits de l'enfant a été instituée, et le Gouvernement du Sind a adopté une loi sur l'interdiction de l'emploi des enfants. La loi de 2016 portant deuxième modification de la loi pénale punit les personnes responsables d'abus sexuels sur enfants, de corruption de mineurs et de pornographie mettant en scène des enfants.

17. En 2017, le Gouvernement pakistanais a promulgué la loi sur le mariage hindou, qui fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les garçons et les filles hindous. En 2018, le Gouvernement a promulgué la loi du Territoire de la capitale Islamabad sur la protection de l'enfance et la loi sur le système de justice pour mineurs. En 2020, il a adopté la loi sur le dispositif Zainab d'alerte, d'intervention et de soutien. La loi de 2020 du Territoire de la capitale Islamabad sur les droits des personnes handicapées a été adoptée aux fins de la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel visant à protéger les droits des personnes handicapées, des femmes et des enfants.

18. Le Gouvernement a examiné la législation en vigueur aux niveaux fédéral et provincial/territorial et s'est efforcé de la mettre en conformité avec la Convention. La loi de 2018 sur le système de justice pour mineurs a été promulguée pour remplacer l'ordonnance de 2000 sur le système de justice pour mineurs. Le travail domestique des enfants a été interdit dans le Territoire de la capitale Islamabad et a été ajouté à la première partie (Professions) de l'annexe de la loi sur l'emploi des enfants de 1991 en tant qu'activité interdite. L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi de 2021 du Territoire de la capitale Islamabad sur l'interdiction des châtiments corporels, qui sera présenté au Sénat. Ce projet de loi interdira les châtiments corporels sur enfants dans les établissements d'enseignement.

19. Des progrès importants ont également été réalisés au niveau provincial. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a promulgué la loi de 2017 sur l'organisme de tutelle des écoles privées, la loi de 2017 sur l'éducation primaire et secondaire gratuite et obligatoire, la loi de 2018 portant modification de la loi sur la protection et le bien-être de l'enfant, la loi de 2019 sur l'aide juridique et la loi de 2020 sur la limitation du poids des cartables. En 2020, le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a promulgué la loi sur la limitation du vagabondage, qui prévoit la création de centres d'accueil Darr-ul-Kafala pour la prise en charge, l'éducation, la formation, le développement des compétences et l'entretien des vagabonds et des personnes qui sont à leur charge. La loi du Khyber Pakhtunkhwa de 2020 sur le fonds de dotation pour la réadaptation des minorités (victimes du terrorisme) a été promulguée. Elle crée un fonds de dotation pour le bien-être des membres de minorités (y compris les enfants) victimes du terrorisme et des membres de leur famille. Les Règles modifiées du Khyber Pakhtunkhwa de 2019 sur la protection et le bien-être de l'enfant ont

été établies. En 2018, la Commission du Khyber Pakhtunkhwa a proposé l'introduction de modifications dans la loi de 2010 sur la protection et le bien-être de l'enfant. Pour harmoniser la définition de l'enfant et fixer l'âge de 18 ans, la Commission du Khyber Pakhtunkhwa, avec le concours des services publics, d'organisations de la société civile, de gynécologues et de théologiens, a examiné la loi de 1929 sur la limitation des mariages d'enfants, en étudiant les lois adoptées dans certains autres pays de l'Organisation de la coopération islamique, afin de finaliser le projet de loi du Khyber Pakhtunkhwa sur la limitation des mariages d'enfants. Ce projet de loi est actuellement examiné par le Gouvernement.

20. Au Sind, la loi de 2019 sur les droits en matière de santé procréative a été promulguée afin de sensibiliser le public et de réduire la mortalité maternelle. Cette loi prévoit des mesures de protection contre les maladies sexuellement transmissibles telles que le VIH/sida et contre le viol, les agressions sexuelles, les abus sexuels, le harcèlement sexuel et d'autres formes de violence fondée sur le genre. Elle promeut le droit à l'information en matière de santé procréative en prévoyant l'intégration de ce sujet dans les programmes des écoles d'enseignement secondaire des premier et deuxième cycles en tant que « compétences de la vie courante ». Elle prévoit également la sensibilisation du public à la prévalence et à l'impact de la morbidité et de la mortalité.

21. Au Penjab, la loi de 2019 sur les travailleurs domestiques a été promulguée pour protéger les droits des travailleurs domestiques, y compris les enfants, réglementer leurs conditions d'emploi et de travail, leur fournir une protection sociale et assurer leur bien-être. En collaboration avec ONU-Femmes, le Penjab a passé en revue les lois relatives à l'enfance et identifié les lacunes en matière normative et en matière de mise en œuvre.

22. La loi du Baloutchistan de 2016 sur la protection de l'enfance a été promulguée. Elle vise à protéger les enfants contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, notamment les atteintes corporelles, la négligence, les mauvais traitements ou l'exploitation et les abus sexuels. Elle prévoit également la création d'une commission chargée de surveiller l'application de l'article 19 de la Convention relative aux droits de l'enfant au Baloutchistan.

Coordination et transfert de pouvoirs

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 11 des observations finales

23. Le Ministère des droits de l'homme coordonne l'application des conventions relatives aux droits de l'homme et l'élaboration des rapports périodiques du Pakistan sur leur application. La Commission nationale des droits de l'enfant a été instituée ; elle surveille la situation des droits de l'enfant dans le pays et assure la coordination avec tous les organismes de défense des droits de l'enfant au niveau national. En outre, des cellules chargées de l'application des traités ont été créées aux niveaux fédéral et provincial pour superviser l'application des conventions relatives aux droits de l'homme, dont la Convention relative aux droits de l'enfant. La Commission nationale des droits de l'enfant a été dotée d'un budget de 20 millions de roupies pour l'exercice 2020-2021, ainsi que de ressources techniques et humaines, qui comprennent des membres, des dirigeants et du personnel technique. La cellule chargée de l'application des traités pour le Penjab a été dotée d'un budget de 19,26 millions de roupies pour l'exercice 2018-2019. Les autres provinces ont également doté leurs cellules chargées de l'application des traités de ressources humaines, financières et techniques suffisantes.

Allocation de ressources

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 13 des observations finales

24. Le Gouvernement augmente continuellement les crédits budgétaires alloués à la protection des droits des enfants, notamment des filles, des enfants réfugiés et temporairement déplacés, des enfants appartenant à des minorités religieuses et ethniques,

des enfants privés de protection parentale, des enfants handicapés et des enfants en situation de rue. Les dépenses liées à la santé s'élevaient à 145,97 milliards de roupies en 2016-2017, et sont passées à 482,3 milliards de roupies en 2019-2020. Les dépenses liées à l'éducation s'élevaient à 663,36 milliards de roupies pour l'exercice 2016 et sont passées à 611 milliards de roupies en 2019-2020. Le Gouvernement fédéral s'est engagé à investir 46,8 milliards de roupies dans les activités d'éradication de la poliomyélite au cours de la période 2019-2021. Les crédits budgétaires alloués au programme Benazir de soutien du revenu sont passés de 102 milliards de roupies pour l'exercice 2016 à 180 milliards de roupies pour l'exercice 2020. Dans le cadre du programme Ehsaas, le Programme de transfert monétaire assorti de conditions pour l'éducation doté d'un budget de 80 milliards de roupies a été élargi et considérablement remanié, afin d'en faire bénéficier 5 millions d'enfants méritants des écoles primaires des 154 districts du Pakistan sur une période de 4 ans.

25. Le Gouvernement du Penjab a alloué 496,783 millions de roupies à la protection et au bien-être de l'enfance pour l'exercice 2020-2021. Le Penjab a augmenté ses dépenses consacrées aux plans de développement annuels pour l'éducation, qui se sont élevées à 371,8 milliards de roupies en 2018-2019 contre 340,8 milliards de roupies en 2017-2018, soit une augmentation de 9,1 %. Il a alloué 196,987 millions de roupies à l'élimination du travail forcé dans quatre districts du Penjab (d'octobre 2012 à juin 2020). De même, 212,589 millions de roupies ont été allouées à l'enquête provinciale sur le travail des enfants (de septembre 2015 à décembre 2020). Le Penjab a également alloué un budget de 64 891,26 millions de roupies à des projets de développement portant sur les soins de santé spécialisés et l'enseignement médical pour l'exercice 2020. Ce soutien a contribué à la bonne mise en œuvre en temps voulu de 62 projets de développement, dont 58 projets en cours.

26. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a augmenté les dépenses en matière d'éducation, les portant à 152,7 milliards de roupies, contre 142,6 milliards de roupies l'année précédente, soit une augmentation de 7,1 % en 2018-2019. Les dépenses de santé ont augmenté de 10,5 %. En pourcentage du PIB, les dépenses de santé ont augmenté, passant de 0,91 % en 2016-2017 à 0,97 % en 2017-2018. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a affecté 241,705 millions de roupies à des enquêtes sur le travail des enfants dans la province.

27. Le Gouvernement du Baloutchistan a augmenté ses dépenses dans le secteur de l'éducation, qui sont passées de 52,8 milliards de roupies en 2017-2018 à 55,3 milliards de roupies en 2018-2019, soit une augmentation de 4,8 %. Il a alloué un montant de 7,1 milliards de roupies à 63 projets en cours et à 93 nouveaux projets dans le domaine de la santé prévus par le plan de développement annuel pour 2020-2021, couvrant tous les sous-secteurs de la santé, à savoir la santé primaire, les soins de santé curatifs et la santé générale, afin d'améliorer les infrastructures de santé dans toute la province.

28. Les dépenses du Gouvernement du Sind consacrées à l'éducation se sont élevées à 162,6 milliards de roupies en 2018-2019. Le Gouvernement a alloué 114,14 milliards de roupies au secteur de la santé dans le budget pour l'exercice 2020. En 2019, 13,5 milliards de roupies ont été allouées à 170 programmes et, au 3 juin 2019, 4,61 milliards de roupies avaient été dépensées sur les 8,01 milliards de roupies débloqués.

Coopération avec la société civile

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 15 des observations finales

29. Le Gouvernement travaille activement à la mise en œuvre des droits de l'enfant dans le pays, en collaboration avec les organisations de la société civile. Pakistan Bait-ul-Mal accorde des subventions aux organisations non gouvernementales (ONG) enregistrées répondant à tous les critères opérationnels et ayant toutes les compétences nécessaires, afin de permettre une participation plus large et plus importante des ONG aux projets d'aide sociale au niveau national.

30. L'Agence de protection de l'enfance du Sind a signé des mémorandums d'accord avec différentes ONG/ONGI travaillant à la mise en œuvre des droits de l'enfant et renforce la coopération avec les organisations de la société civile pour protéger les droits de l'enfant.

La Commission et le Département de la protection sociale du Khyber Pakhtunkhwa assurent la coordination avec les organisations de la société civile en leur donnant des sièges dans leurs conseils d'administration, afin de renforcer la coopération, la coordination et la constitution de réseaux sur les questions relatives aux droits de l'enfant.

31. Au niveau du Territoire de la capitale Islamabad, le Ministère des droits de l'homme assure une coordination avec le Mouvement des droits de l'enfant (un consortium d'ONG travaillant dans le domaine des droits de l'enfant). Le Ministère des droits de l'homme travaille également avec le Groupe national de coordination de l'action contre la violence à l'égard des enfants (un consortium d'ONG travaillant sur la protection des enfants contre la violence et les mauvais traitements).

32. Le Département des droits de l'homme et des affaires relatives aux minorités du Gouvernement du Penjab travaille en partenariat avec la société civile pour promouvoir les droits de l'homme dans la province. Les organisations de la société civile sont consultées lors des consultations provinciales et nationales. Le Gouvernement enquête dûment sur les violations des droits de l'homme signalées par les organisations de la société civile, afin d'offrir une réparation aux victimes.

33. Le Département de la protection sociale du Baloutchistan a enregistré plusieurs organisations de la société civile, avec lesquelles il travaille dans de multiples domaines. Soixante centres communautaires ruraux proposent des techniques de formation professionnelle à des stagiaires dans des zones reculées, avec le soutien d'organisations de la société civile. Les jeunes, dont des filles et des garçons ayant un niveau minimum de qualifications scolaires, y acquièrent des compétences techniques et professionnelles, ce qui apporte des changements positifs dans leur vie en leur donnant la capacité de gagner leur vie et de subvenir aux besoins de leur famille.

III. Définition de l'enfant (art. 1^{er} de la Convention)

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 17 des observations finales

34. Plusieurs lois ont été adoptées pour harmoniser la définition de l'enfant avec la définition internationalement reconnue.

35. Par suite de la dix-huitième révision de la Constitution, la question des mineurs a été transférée aux gouvernements provinciaux et, par conséquent, les gouvernements respectifs entreprennent des réformes législatives à ce sujet. La loi du Penjab de 2004 en faveur des enfants victimes de la pauvreté et de négligence définit l'enfant comme une personne physique qui n'a pas 18 ans révolus. La loi du Khyber Pakhtunkhwa de 2010 sur la protection de l'enfance définit l'enfant comme une personne qui n'a pas 18 ans révolus. La loi du Sind de 2011 relative à l'Agence de protection de l'enfance définit l'enfant comme une personne qui n'a pas 18 ans révolus. La loi de 2018 sur le système de justice pour mineurs définit également l'enfant comme une personne âgée de moins de 18 ans. L'article 2 e) de la loi du Baloutchistan de 2016 sur la protection de l'enfance définit l'enfant comme une personne, fille ou garçon, âgée de moins de 18 ans.

36. La loi de 2017 sur le mariage hindou interdit le mariage des hommes et des femmes de moins de 18 ans et s'applique dans le Territoire de la capitale Islamabad, au Penjab, au Khyber Pakhtunkhwa et au Baloutchistan. Il en va de même pour la loi du Sind de 2016 sur le mariage hindou, qui interdit la célébration d'un mariage entre des personnes âgées de moins de 18 ans.

37. Le Gouvernement du Sind a promulgué une loi qui fixe l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les filles comme pour les garçons.

38. Le Département des affaires locales et du développement du Penjab a déposé une requête auprès du Comité permanent du Gouvernement chargé des affaires législatives afin de modifier l'âge minimum du mariage pour les filles en le portant de 16 à 18 ans. Le Comité a ordonné que la question fasse l'objet de consultations avec d'autres parties prenantes avant de lui être de nouveau soumise.

39. Le projet de loi du Khyber Pakhtunkhwa de 2020 sur la limitation des mariages d'enfants, qui porte l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les filles comme pour les garçons, est actuellement examiné par le Gouvernement. Le Gouvernement fédéral envisage également de modifier la loi de 1929 sur la limitation des mariages d'enfants afin que les filles soient considérées comme des enfants jusqu'à l'âge de 18 ans.

IV. Principes généraux (art. 2, 3, 6 et 12 de la Convention)

Non-discrimination

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 19 des observations finales

40. Le Gouvernement a pris des mesures législatives, administratives et programmatiques visant à remédier aux problèmes de la mortalité infantile, de la déscolarisation, des mariages précoces, du règlement de dettes et de la violence domestique de manière non discriminatoire.

41. Le Pakistan a pris des mesures visant spécialement à pour lutter contre la mortalité infantile de manière non discriminatoire. Le taux de mortalité infantile au Pakistan a diminué, passant de 62,1 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015 à 55,7 en 2019. La nouvelle politique de vaccination s'inscrit dans la Vision 2025 du Pakistan en contribuant à la réalisation des objectifs fondamentaux suivants : réduire le taux de mortalité infantile en le faisant passer de 74 à moins de 40 (pour 1 000 naissances), réduire le taux de mortalité maternelle en le faisant passer de 276 à moins de 140 (pour 1 000 naissances), et continuer à réduire le taux de mortalité infantile grâce à des objectifs et à des activités de vaccination afin de réaliser l'ODD n° 3. Par ailleurs, la Stratégie multisectorielle relative à la nutrition du Pakistan comprend des dispositions relatives à la nutrition des adolescentes, telles que la supplémentation en micronutriments, la réglementation des aliments commercialisés à l'intention des adolescents, la prise en compte des questions d'égalité des sexes et l'éducation à la santé et à la nutrition. En outre, la Stratégie d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants du Pakistan pour 2016-2020 est en cours de mise en œuvre dans le pays.

42. Afin de lutter contre la déscolarisation de manière non discriminatoire, le Gouvernement axe plus particulièrement ses efforts sur la scolarisation des filles et sur le problème de l'abandon scolaire. Le programme Waseela-e-Taleem a été lancé à cette fin ; il vise à encourager les familles bénéficiaires du programme Benazir de soutien du revenu ayant des enfants (filles et garçons) âgés de 5 à 12 ans à envoyer leurs enfants non scolarisés à l'école primaire en échange de transferts monétaires, avec pour objectif à long terme de développer le capital humain. Le Gouvernement fournit une allocation de 250 roupies par enfant et par mois. Au total, 2,4 milliards de roupies ont été versées à ces familles pauvres en contrepartie de l'inscription de 1,3 million d'enfants à l'école primaire.

43. Le Gouvernement du Penjab a consacré 60 % de son Programme de réforme du secteur de l'éducation à la fourniture d'infrastructures manquantes dans les écoles de filles, telles que des toilettes et des murs d'enceinte. Des manuels scolaires gratuits sont fournis dans les écoles publiques, et les programmes scolaires ont été révisés afin d'y inclure l'éducation à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme. Environ 70 % des postes dans l'enseignement primaire ont été attribués à des enseignantes. 20 181 établissements d'éducation non formelle ont été créés au Penjab, et comptent 2 124 300 élèves ; 90 % des enseignants et plus de 50 % des élèves de ces établissements sont des femmes. Un programme spécial intitulé « Parrho Punjab Barrho Punjab » (Éduquer et élever le Penjab) permet de scolariser 100 % des enfants grâce au versement d'une allocation de 1 000 roupies par mois aux écolières. Le Programme de réforme du secteur de l'éducation du Penjab fournit également des allocations aux filles de la sixième à la dixième année afin d'améliorer les taux d'inscription et de maintien scolaire et de réduire les disparités entre les sexes. La Fondation pour l'éducation du Penjab offre des incitations aux élèves et aux enseignants à faible revenu. Actuellement, cette fondation dirige un réseau de 6 500 écoles partenaires et gère 461 écoles pour filles dans lesquelles 825 854 filles (soit 45 % du total des bénéficiaires) sont inscrites.

44. Le Gouvernement du Sind a fourni 7,5 millions de manuels scolaires pour les classes allant de la première à la douzième année et a versé des allocations à 420 000 filles pour encourager leur éducation. Leur montant est passé de 1 000 roupies à 2 500 roupies et de 2 400 roupies à 3 500 roupies dans les *talukas* appliquant la politique d'allocations différenciées. La Politique d'éducation du Sind de 2016 met l'accent sur le renforcement de la gestion et de la gouvernance de l'éducation et sur l'amélioration de l'équité de genre.

45. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a versé environ 1,1 milliard de roupies à raison de 200 roupies par mois à 442 030 écolières au cours de l'exercice 2014/15, ce qui a permis d'augmenter le taux d'inscription des filles de 2 %. Au cours de l'exercice 2015/16, cette allocation a été augmentée et 465 000 écolières en ont bénéficié. Des manuels gratuits ont été distribués à 5 415 662 élèves pour un montant de 2,05 milliards de roupies. De même, 3 000 bourses ont été accordées à des écolières des districts de Torghar et de Kohistan. Des bourses Stoori Da Pakhtunkhwa ont été attribuées à 1 226 élèves titulaires d'un certificat d'études du premier ou du deuxième cycle du secondaire du Khyber Pakhtunkhwa. Sur 27 506 écoles, 39 % sont destinées aux filles. L'Unité de réforme du secteur éducatif du Khyber Pakhtunkhwa a engagé de nombreuses réformes pour attirer des enseignantes et augmenter la scolarisation des filles dans les zones reculées.

46. Le Département de la protection sociale, de la *zakat* et de l'*ouchr*, de l'éducation spécialisée et de l'émancipation des femmes a lancé un projet pilote axé sur les droits des filles à l'éducation dans les districts de Kurram et d'Orakzai, d'anciennes zones tribales sous administration fédérale récemment intégrées au Khyber Pakhtunkhwa. Les activités du projet comprennent la formation de groupes d'adolescents dans les écoles primaires et secondaires et dans les communautés villageoises, puis une formation de cinq jours visant à renforcer les capacités des groupes d'adolescents sélectionnés en matière de droits de l'enfant et de droits des filles. Les adolescents formés diffuseront les messages clefs appris lors de cette formation au sein de leur famille et de leur communauté. Depuis avril 2021, 1 092 adolescents au total (380 garçons et 712 filles) ont été formés. Une formation visant à renforcer les capacités des agents de l'État concernant les droits des filles à l'éducation a été organisée au niveau des districts.

47. Le Gouvernement du Baloutchistan met en œuvre sa loi de 2014 sur la scolarité obligatoire. En outre, un système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement a été mis en place et a servi de base à l'élaboration du Plan d'éducation au niveau des districts pour la période allant de 2016-2017 à 2020-2021.

48. Afin de traiter la question des mariages d'enfants de manière non discriminatoire, l'Agence de protection de l'enfance du Sind a diffusé sur Radio FM 105,4 des programmes consacrés aux « questions sociales et économiques relatives aux mariages d'enfants » visant à décourager cette pratique et en particulier les mariages de filles. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a envoyé sur les médias électroniques (numéro d'assistance téléphonique 1121 et application mobile) 511 600 textos sur la protection de l'enfance, notamment sur la prévention des mariages de filles, aux habitants de trois districts. De même, 318 000 messages vocaux ont été envoyés aux habitants de trois districts. Les Gouvernements du Penjab et du Baloutchistan découragent les mariages d'enfants en engageant des poursuites pénales contre les auteurs de ces infractions et en menant une enquête avec la diligence nécessaire.

49. Pour remédier au problème de l'échange de filles dans le cadre du règlement de dettes, la loi de 2004 portant modification de la loi pénale a inséré l'article 310 (A) dans le Code pénal pakistanais de 1860 ; il vise à punir le « don » de filles et de femmes en mariage dans le cadre d'un compromis visant à régler un différend entre deux familles ou clans. Toute personne reconnue coupable de ce délit peut se voir infliger une « peine sévère » d'emprisonnement pouvant aller de trois à dix ans. En outre, la loi du Khyber Pakhtunkhwa de 2013 abrogeant les coutumes du *ghag* a été promulguée. Elle interdit la coutume du *ghag* (mariage forcé de femmes) et prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et/ou une amende de 500 000 roupies en cas de non-respect de la loi.

50. Au Sind, la loi de 2013 sur la prévention de la violence domestique et la protection contre cette violence est appliquée. En vertu de cette loi, l'auteur d'une infraction est passible d'une peine d'emprisonnement d'au moins six mois et/ou d'une amende d'au moins

10 000 roupies à verser à la victime à titre d'indemnité. Cette loi définit la violence domestique comme tous les actes de violence fondés sur le genre et autres violences physiques ou morales commis par un défendeur contre des femmes, des enfants ou d'autres personnes vulnérables avec lesquelles le défendeur entretient ou a entretenu une relation familiale.

51. Au Baloutchistan, la loi de 2014 sur la prévention de la violence domestique et la protection contre cette violence est appliquée. En vertu de cette loi, les victimes, y compris les femmes et les filles, peuvent saisir les tribunaux pour demander réparation. Cette loi définit la violence domestique comme tous les actes intentionnels de violence fondée sur le genre et autres violences physiques ou morales commis par un défendeur contre des femmes, des enfants ou d'autres personnes vulnérables avec lesquelles le défendeur entretient ou a entretenu une relation familiale.

52. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a récemment promulgué la loi de 2021 sur la prévention de la violence domestique à l'égard des femmes et la protection contre cette violence, qui vise à assurer la protection des femmes, y compris des filles, contre différents types d'abus et à prévenir ces actes. De plus, il a récemment promulgué la loi de 2021 sur le bien-être et la protection des travailleurs à domicile, qui vise à protéger et à reconnaître les droits de ces travailleurs. Cette loi représente une avancée cruciale en matière de promotion et de protection des droits des enfants travaillant à domicile.

53. Afin de protéger les droits des filles, une émission phare intitulée « Qanoonboltahai » est diffusée sur la chaîne de télévision pakistanaise PTV ; elle vise à sensibiliser aux droits des filles conformément aux obligations nationales et à fournir des informations juridiques aux filles et aux femmes sous la supervision de juristes hautement qualifiés. En outre, PTV a consacré 30 % de ses programmes à la sensibilisation aux questions de genre sous la forme de publicités, de séries télévisées et d'émissions-débats. Le Gouvernement du Penjab a lancé une grande campagne dans les médias afin de sensibiliser la population aux droits successoraux. Le Gouvernement a récemment renforcé la Commission nationale pour les minorités, qui est chargée de protéger les droits des minorités. Elle est composée de membres représentant toutes les communautés minoritaires vivant dans le pays. Le Gouvernement a mis en place des services de protection sociale destinés aux enfants vivant dans les zones rurales, y compris les enfants appartenant à des minorités. Le Ministère des droits de l'homme a institué des centres de protection de l'enfance qui fournissent des services de protection sociale aux enfants des zones rurales du Territoire de la capitale Islamabad.

54. Au Khyber Pakhtunkhwa, 9 145 filles ont bénéficié d'un apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne leur donnant les moyens d'agir pour se protéger. Au total, 105 fonctionnaires (80 hommes et 25 femmes) comprenant des agents des Départements de la protection sociale, de l'éducation, de la santé, de l'administration locale et du développement rural ainsi que des agents administratifs des districts ont reçu une formation sur les droits des filles à l'éducation et à la protection. Les capacités des chefs religieux, des enseignants, des anciens de la communauté et des décideurs en matière de droits des filles à l'éducation et à la protection ont été renforcées. Au total, 589 personnes (192 hommes et 397 femmes) ont été formées. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a augmenté le budget alloué à l'éducation des filles en appliquant un ratio 70/30 (filles/garçons) afin d'accroître la scolarisation et le maintien scolaire des filles.

55. Bien que la pandémie ait limité les interactions en présentiel, les médecins du Gouvernement du Sind ont dispensé une formation en ligne sur la gestion des soins aux enfants vivant avec le VIH. En conséquence, 1 339 enfants vivant avec le VIH ont été inscrits dans des centres de traitement antirétroviral. Dans cinq districts du Sind touchés par les inondations, 111 772 personnes, dont 28 % d'enfants de moins de 5 ans, ont bénéficié de services intégrés de santé, de vaccination et de nutrition dispensés par 20 équipes mobiles. À la suite d'une évaluation des effets de la pandémie de COVID-19 sur les enfants, le Gouvernement du Baloutchistan a pris des mesures pour prévenir et réprimer la violence contre les enfants. Les services de protection de remplacement reliés au Système de gestion des cas et d'orientation en matière de protection de l'enfance ont fourni une protection à 42 filles et à 161 garçons. Le Gouvernement du Baloutchistan a déclaré la mixité de 10 000 écoles primaires.

Intérêt supérieur de l'enfant

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 21 des observations finales

56. En règle générale, l'intérêt supérieur de l'enfant est une considération primordiale dans toutes les questions le concernant. Plus précisément, la loi de 2018 sur le système de justice pour mineurs définit l'« intérêt supérieur de l'enfant » comme le fondement de toute décision prise concernant l'enfant afin de garantir la réalisation de ses droits et besoins fondamentaux, de son identité, de son bien-être social et de son développement physique, émotionnel et psychologique. En outre, toutes les ordonnances de remise en liberté de mineurs rendues par le tribunal pour mineurs et toutes les mesures de déjudiciarisation doivent être prises dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

57. La loi du Territoire de la capitale Islamabad de 2018 sur la protection de l'enfance comprend également des dispositions visant à déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant, qui couvrent la protection de l'enfant et les soins qui lui sont apportés ainsi que son bien-être et sa sécurité, ses besoins physiques et émotionnels, ses opinions religieuses et culturelles ainsi que son niveau d'éducation et ses besoins éducatifs ; ces dispositions privilégient le milieu familial pour assurer la prise en charge et l'éducation de l'enfant et tiennent compte des effets sur l'enfant d'un retard dans la prise de décisions. Cette loi prévoit également la réalisation d'une enquête par le Spécialiste de la protection de l'enfance avant de renvoyer un enfant dans la structure de protection de remplacement qu'il a fuie. La loi prévoit également le droit de l'enfant de préserver son identité dans tous les reportages des médias, sauf pour des raisons que le tribunal devra consigner par écrit.

58. La Commission nationale des droits de l'enfant et le Secrétariat du Médiateur fédéral renforcent régulièrement les capacités des gouvernements provinciaux en organisant des séances d'orientation et des ateliers à l'intention des fonctionnaires sur la préservation de l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions. En outre, la Commission examine les instruments internationaux, entreprend un examen périodique des politiques et programmes existants en matière de droits de l'enfant et formule des recommandations concernant leur mise en œuvre effective dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

59. L'Agence de protection de l'enfance du Sind a élaboré des conférences et des programmes de formation spécifiques visant à renforcer les capacités des fonctionnaires, des ONG et des parties prenantes, qu'elle organise régulièrement afin d'aider les personnes chargées de protéger l'intérêt supérieur de l'enfant.

60. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a approuvé le Plan de sensibilisation provincial visant à protéger les enfants contre la maltraitance, et met actuellement en place un Système de gestion des cas et d'orientation en matière de protection de l'enfance doté de ressources adéquates. Le mandat du groupe de travail sur la coordination des districts a été modifié. Les Normes minimales pour l'action humanitaire ont été adaptées au contexte et approuvées avec l'aide des parties prenantes.

61. Le Khyber Pakhtunkhwa a également adopté et promulgué la loi de 2010 sur la protection et le bien-être des enfants, qui vise à assurer l'entretien, la protection, le bien-être et la réinsertion des enfants à risque. Des tribunaux de protection de l'enfance ont également été créés pour rendre justice et protéger les enfants contre la violence, la maltraitance et les abus. La Commission chargée de la protection et du bien-être des enfants du Khyber Pakhtunkhwa travaille en étroite collaboration avec les parties concernées afin de préserver l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui le concernent. Compte tenu des données fournies par cette Commission, des tribunaux spécialisés dans la protection de l'enfance ont été créés dans sept chefs-lieux de division en vertu de l'article 15 de la loi du Khyber Pakhtunkhwa de 2010 sur la protection et le bien-être des enfants.

62. En vertu de la loi du Baloutchistan de 2016 sur la protection de l'enfance, l'ensemble des organismes, agences et organisations publics, des institutions publiques et privées de protection sociale et des organisations de la société civile ont pour mission de protéger et de promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant ayant besoin d'une protection. L'intérêt supérieur

de l'enfant ayant besoin d'une protection doit être une considération primordiale lors de la prise de toute décision.

63. La loi du Penjab de 2004 en faveur des enfants victimes de la pauvreté et de négligence prévoit la création d'un fonds visant à assurer la prise en charge, la protection et la réadaptation des enfants victimes de la pauvreté et de négligence et à garantir l'intérêt supérieur de l'enfant. En vertu de cette loi, un Spécialiste de la protection de l'enfance est tenu de prendre en charge un enfant victime de la pauvreté et de négligence et de le présenter au tribunal dans un délai de vingt-quatre heures.

Droit à la vie, à la survie et au développement

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 23 des observations finales

64. Le Gouvernement a pris diverses mesures pour protéger les enfants contre les actes de terrorisme et les activités antiterroristes.

65. Depuis 2018, le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa met en œuvre un projet intitulé « Promouvoir un environnement protecteur pour les adolescents et les enfants, visant à leur donner les moyens d'agir et de participer activement afin de réduire les violations des droits de l'enfant à la protection » dans le nouveau district avec le soutien technique et financier de l'UNICEF. Les principales activités du projet sont l'autonomisation des adolescents par l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne ; la protection des enfants et des adolescents contre toutes les formes de maltraitance grâce à l'instauration d'un environnement protecteur par les familles, les communautés et les décideurs ; le renforcement des capacités des autorités publiques et des prestataires de services ; la fourniture de kits d'information et de communication aux enfants et aux communautés sur les séances de sensibilisation au danger des mines ; l'accès à des activités récréatives pour tous les enfants (filles et garçons) de moins de 18 ans ; l'organisation des activités du manuel *Sticks and Stones – The Involvement of Children in their Protection* (La participation des enfants à leur propre protection) pour tous les enfants et toutes les personnes ayant la charge d'enfants, en fonction des besoins liés à l'âge et au genre et des sensibilités culturelles ; la coordination de l'accès des enfants au service d'enregistrement des naissances ; l'octroi de bourses aux écolières de l'enseignement secondaire dans certaines zones rurales, en particulier dans le nouveau district récemment intégré (ancienne zone tribale sous administration fédérale) de la province du Khyber Pakhtunkhwa ; la fourniture d'infrastructures manquantes dans toutes les écoles, notamment de murs d'enceinte, de toilettes et d'alimentation en énergie solaire, etc., pour assurer le bien-être des enfants, et la création d'écoles communautaires de filles afin de faciliter leur scolarisation. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a approuvé la création de sept unités de protection de l'enfance (assurant notamment la prise en charge à domicile des orphelins) dans les anciennes zones tribales sous administration fédérale récemment intégrées, qui seront chargées d'assurer le bien-être et la protection des enfants.

66. Le Gouvernement s'est engagé à mettre en place des mesures de sécurité adéquates dans tous les établissements d'enseignement. Le Gouvernement du Penjab a publié un ensemble d'exigences relatives aux écoles, comprenant l'installation de caméras en circuit fermé, le rehaussement des murs d'enceinte et la pose de barbelés. Cinq agences de sécurité sont chargées d'inspecter les écoles pour vérifier qu'elles respectent les lignes directrices en matière de sécurité.

67. La réduction des risques de catastrophe centrée sur l'enfant a été reconnue comme étant un enjeu prioritaire. L'Agence nationale de gestion des catastrophes travaille à la réalisation de cet objectif depuis 2010 par l'intermédiaire de sa Cellule chargée des questions de genre et de l'enfance. La Politique nationale de réduction des risques de catastrophe a constitué une première étape, suivie par plusieurs interventions visant à satisfaire aux normes du cadre établi par cette cellule.

68. Consciente de l'importance de la sécurité des écoles, l'Agence nationale de gestion des catastrophes a élaboré le Cadre de sécurité des écoles au Pakistan. L'objectif principal de

ce cadre est de fournir des orientations générales et d'établir une norme permettant d'assurer la sécurité complète des écoles à l'échelle nationale et au niveau des provinces, des districts et des écoles. Il contribue à la réduction et à la gestion des risques de catastrophe qui concernent les enfants. L'Agence nationale et les agences provinciales de gestion des catastrophes ont pris diverses mesures pour assurer la mise en œuvre effective du Cadre de sécurité des écoles au Pakistan.

69. L'Agence nationale de gestion des catastrophes s'appuie sur une évaluation des risques naturels et des risques de sécurité axée sur les enfants pour identifier et sélectionner tous les sites de nouvelles écoles. Cette évaluation sert désormais de base pour déterminer si la sécurité de l'école sera assurée dans le lieu identifié. Elle repose sur des données relatives à la population infantile et à son niveau de bien-être ou de dénuement dans un lieu donné.

70. D'autres outils sont élaborés en permanence pour inclure davantage les enfants dans les évaluations des risques. Le Pakistan utilise l'évaluation des risques centrée sur l'enfant promue par l'UNICEF, qui consiste en un état des lieux incluant différents indicateurs relatifs au dénuement des enfants, à la population infantile et aux dangers afin d'identifier les différentes régions où les enfants sont exposés à des risques. Toutes les écoles font l'objet d'une évaluation des risques pour la sécurité incluant tous les types de catastrophes naturelles et les phénomènes anthropiques afin d'adopter, le cas échéant, des mesures de modernisation et/ou d'amélioration visant à réduire autant que possible les risques pesant sur les élèves et le personnel scolaire. L'Agence nationale de gestion des catastrophes veille également à ce que toutes les écoles aient les moyens d'assurer la sécurité de la population scolaire contre les alertes à la bombe et les attentats terroristes.

71. Afin d'atténuer les problèmes nutritionnels aux niveaux national et provincial, un Plan d'action national multisectoriel relatif à la nutrition ciblant toutes les formes de malnutrition au moyen d'approches à court, à moyen et à long terme a été élaboré. Le Programme national de sensibilisation à la nutrition, d'un coût de 1 050 millions de roupies, a été mis en place pour sensibiliser la population à la nutrition et l'inciter à changer de comportement. Les Directives nationales pour une meilleure nutrition ont été revues, et le lancement de la version révisée a été accompagné par un cours d'apprentissage en ligne visant à aider la population à adopter un comportement alimentaire et un mode de vie sains. Le tableau de composition des aliments a été révisé et contient des informations nutritionnelles actualisées (macro et micro) sur des aliments crus et cuits provenant de 12 zones agroécologiques. Les chercheurs s'appuieront sur ces données pour élaborer des orientations spécifiques au contexte destinées au grand public.

72. Le Système d'information sur la gestion de la nutrition est en cours de lancement au niveau national, et vise à combler les lacunes dans les données relatives à la nutrition (portant directement ou indirectement sur la nutrition) qui servent de base à la planification stratégique et à la programmation. Des Orientations nationales en matière de nutrition et de supplémentation des adolescents ont été préparées et lancées en consultation avec les parties prenantes fédérales et provinciales. Le Programme de réduction du retard de croissance et le Programme de nutrition sont mis en œuvre dans 11 districts du sud du Pendjab ; ils visent à améliorer l'état nutritionnel des femmes enceintes et allaitantes, des nouveau-nés, des enfants de moins de 5 ans et des adolescents, et se concentrent principalement sur les personnes appartenant à des groupes marginalisés.

73. Ces programmes prévoient le dépistage et la surveillance de la croissance des enfants de moins de 5 ans ; la fourniture de micronutriments multiples ; des activités de conseil et de sensibilisation en matière d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants au niveau des communautés et des établissements de santé ; la promotion de l'allaitement maternel précoce, exclusif et prolongé ; la supplémentation semestrielle en vitamine A des enfants âgés de 6 à 59 mois ; la mise en place d'endroits dédiés à l'allaitement maternel et de cliniques de nutrition infantile ; la création de 1 717 centres de programmes thérapeutiques ambulatoires et de 58 centres de stabilisation pour assurer le traitement des enfants souffrant de malnutrition ; la prise en charge d'urgence de la diarrhée et de la pneumonie par des unités de soins de santé primaires fonctionnant 24 heures sur 24 et sept jours sur sept ; des interventions de lutte contre la diarrhée ; la fourniture de sels de réhydratation orale et de sirop de zinc ; la promotion du lavage des mains, de l'assainissement et de l'hygiène

personnelle ; la prévention des infections parasitaires intestinales grâce à la vermifugation semestrielle des enfants de 24 à 59 mois.

74. Au Sind, un Plan d'action accéléré pour la réduction du retard de croissance et de la malnutrition est en cours de mise en œuvre. Au Baloutchistan, le Programme de nutrition maternelle et infantile (7 districts), le programme Vivres pour la paix (5 districts) et le Programme ciblé d'alimentation d'appoint (9 districts) sont en cours de mise en œuvre. Au Khyber Pakhtunkhwa, le Programme de nutrition intégrée visant à prévenir et à traiter le retard de croissance, dont le coût s'élève à 2 217 millions de roupies pour quatre districts, a été approuvé pour une durée de trois ans. Le Département de la santé du Khyber Pakhtunkhwa lutte contre les problèmes de malnutrition chez l'enfant par l'intermédiaire du Programme de santé et de nutrition, avec l'appui des organismes des Nations Unies concernés, et dans le cadre du Projet de santé intégrée, qui intègre les programmes de nutrition, de vaccination, de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et de santé publique dans la province.

75. En réponse à la sécheresse, le Gouvernement du Sind a lancé un Plan d'action accéléré visant à réduire le retard de croissance et la malnutrition (2016-2021) dans le but d'améliorer considérablement la santé maternelle et infantile. Ce plan permet de surveiller la distribution équitable et en temps voulu de l'aide alimentaire et de l'eau.

76. Les auteurs d'infanticides sont traduits en justice en vertu des articles 328 et 329 du Code pénal pakistanais. L'article 328 du Code pénal prévoit une peine de sept ans d'emprisonnement ou une amende pour les parents qui exposent ou laissent un enfant de moins de 12 ans à un endroit dans le but de l'abandonner complètement. L'article 329 du Code pénal punit d'une peine de deux ans d'emprisonnement et/ou d'une amende les personnes qui enterrent le cadavre d'un enfant ou qui s'en débarrassent secrètement, ou qui dissimulent intentionnellement ou tentent de dissimuler la naissance de l'enfant.

Enfants condamnés à mort

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 25 des observations finales

77. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le système de justice pour mineurs, aucune personne qui était mineure au moment où elle a commis une infraction ne peut être condamnée à la peine de mort. Par conséquent, aucun mineur n'a été condamné à mort.

78. L'article 8 de la loi sur le système de justice pour mineurs prévoit que lorsque l'auteur présumé d'une infraction semble physiquement être mineur ou prétend l'être aux fins de l'application de ladite loi, le responsable du poste de police ou l'enquêteur doit déterminer l'âge de cette personne en se fondant sur son acte de naissance, ses certificats d'études ou tout autre document pertinent. En l'absence de tels documents, l'âge de l'accusé peut être déterminé sur la base d'un examen médical effectué par un médecin.

79. De plus, lorsqu'un accusé qui semble physiquement être mineur aux fins de l'application de ladite loi est traduit devant un tribunal en vertu de l'article 167 du Code de procédure pénale, le tribunal doit, avant de prolonger la détention, consigner par écrit les conclusions qu'il a tirées des documents mis à sa disposition concernant son âge, notamment du rapport soumis par la police ou du rapport d'examen médical établi par un médecin.

80. En vertu de la loi sur le système de justice pour mineurs, seul le tribunal pour mineurs est compétent pour juger les affaires dans lesquelles un mineur est accusé d'avoir commis une infraction. Toutes les affaires concernant des mineurs pendantes devant un tribunal de première instance doivent être transférées au tribunal pour mineurs compétent.

81. Le Gouvernement a mis en place six tribunaux pour mineurs à titre expérimental au Pakistan, et quatre autres sont en cours de création. L'institutionnalisation des processus de participation des enfants contribue à renforcer la justice pour ces derniers. La création de neuf Comités de justice pour mineurs améliore la conformité du cadre réglementaire pakistanais avec les normes internationales de protection de l'enfance. Le renforcement des capacités de 160 acteurs du système judiciaire donne lieu à une jurisprudence innovante

adaptée aux enfants, qui contribue à promouvoir les droits de l'enfant conformément aux ODD 16.2, 5, 3.3 et 17. 992 enfants en situation de conflit avec la loi ont été jugés par les tribunaux pour mineurs créés à titre expérimental, dont 3 % de filles et 97 % de garçons. De décembre 2017 à mars 2021, 70 enfants ont bénéficié de mesures de déjudiciarisation.

Meurtres commis au nom de « l'honneur »

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 27 des observations finales

82. La loi de 2016 portant modification de la loi pénale relative aux infractions commises au nom ou au prétexte de l'honneur a été promulguée ; elle modifie le Code pénal pakistanais de 1860 et le Code de procédure pénale de 1898, et vise à dissuader et à prévenir la commission d'infractions au nom ou au prétexte de l'honneur au Pakistan. Cette loi a modifié les articles 290, 302, 309, 310, 311, 338E et 345 du Code pénal pakistanais. *Fasad-fil-arz*, un concept utilisé pour décider de la sévérité de la peine infligée compte tenu des condamnations antérieures de l'auteur de l'infraction, du danger qu'il représente pour la communauté et de la nature extrême de l'infraction, inclut désormais les infractions commises au nom de l'honneur. En outre, le meurtre commis au nom de l'honneur est passible de la peine de mort ou d'une peine d'emprisonnement à perpétuité. Même si le *wali* (tuteur légal) ou d'autres membres de la famille de la victime pardonnent l'accusé, le tribunal peut quand même lui infliger une peine d'emprisonnement à perpétuité.

83. Le Ministère des droits de l'homme fournit des services d'hébergement et de soutien psychologique gratuits par l'intermédiaire de son Centre de protection familiale et de réadaptation pour les femmes. Ce centre protège les femmes et les enfants en danger ou qui sont déjà victimes de violence en leur offrant un refuge, une réadaptation et une aide juridique et médicale. Les victimes de violence peuvent exprimer leurs souffrances de manière confidentielle dans le cadre d'un accompagnement psychosocial. Grâce à un personnel formé et professionnel, les foyers d'accueil viennent en aide aux victimes de violence 24 heures sur 24.

84. La Commission du Punjab sur la condition de la femme a mis en place un service d'assistance téléphonique chargé de traiter les plaintes portant notamment sur les crimes d'honneur et de sensibiliser à ce problème. Il s'agit d'un outil fondamental qui permet à la Commission de traiter les demandes et les plaintes émanant de femmes de tout le Punjab concernant notamment les crimes d'honneur.

85. Le Gouvernement du Punjab a étendu le réseau de foyers d'accueil Dar-ul-Amans à tous les districts. Il a systématiquement adopté des mesures visant à fournir des services conformes aux meilleures pratiques internationales, s'appuyant principalement sur des instructions générales révisées, des orientations, des normes minimales de conformité et des mécanismes d'orientation et de dépôt de plaintes solides.

86. Le Dispositif d'hébergement provisoire pour les femmes victimes de violence vise à promouvoir l'indépendance socioéconomique des personnes rescapées de violence. Les résidentes sont censées rester de six mois à un an et doivent se fixer des objectifs personnels pour parvenir à l'indépendance économique et à la stabilité financière.

87. Un projet intitulé « Prévention et protection des femmes contre la violence par l'accès à la justice, à des services et à des espaces sûrs » (2016-2020) a été mis en œuvre au Punjab, au Sind et au Baloutchistan. Des supports de connaissances ont été élaborés à l'intention des parties prenantes de la police et de la justice afin de renforcer leurs capacités en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence fondée sur le genre.

88. En collaboration avec ONU-Femmes, le Gouvernement du Sind a mis en place des unités de protection des femmes à Karachi et à Khairpur pour aider les personnes rescapées de violence fondée sur le genre. Le Département de la protection sociale du Khyber Pakhtunkhwa a fourni un refuge dans des centres de crise à toutes les femmes victimes. Cet ensemble de ressources destinées aux parties prenantes du secteur de la justice a été élaboré en collaboration avec ONU-Femmes Pakistan ; il vise à aider les fonctionnaires du secteur de la justice au Pakistan à comprendre le processus d'aide/d'assistance/de conseil juridique,

la prise en charge des bénéficiaires et la gestion des affaires de violence fondée sur le genre et à améliorer l'administration de la justice.

V. Libertés et droits civils (art. 7, 8, 13 à 17, 19 et 37 (al. a)) de la Convention)

Enregistrement des naissances

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 29 des observations finales

89. Le certificat d'enregistrement des enfants est un document permettant d'enregistrer les personnes de moins de 18 ans. Par ailleurs, une carte d'identité pour mineurs est délivrée aux enfants de moins de 18 ans. Cette carte à puce se distingue du certificat d'enregistrement des enfants, car il s'agit d'un document ouvrant des droits et comportant de multiples fonctionnalités. Les parents ou des membres de la famille biologique de l'enfant titulaires d'une carte d'identité valide doivent être physiquement présents pour fournir les données biométriques.

90. L'Autorité nationale chargée des bases de données et de l'état civil a mis en place un Système de gestion des faits d'état civil dans toutes les administrations locales provinciales et bureaux de cantonnement dans l'ensemble du pays afin d'accroître le taux d'enregistrement des naissances au Pakistan. De juillet 2016 à décembre 2020, 28 235 045 enfants ont été enregistrés auprès de l'Autorité nationale chargée des bases de données et de l'état civil. Le nombre d'enfants enregistrés sur le Système de gestion des faits d'état civil par les administrations locales et les bureaux de cantonnement s'élève à 16 450 138.

91. Grâce à la collaboration du Gouvernement avec l'UNICEF et à des partenariats public-privé, à des campagnes de sensibilisation et à des investissements dans des solutions technologiques, 784 432 enfants (71 %) ont été enregistrés à la naissance en 2020. Il s'agit d'une amélioration radicale par rapport aux taux historiquement bas d'enregistrement des naissances au Pakistan, qui s'élevaient à 34 % en 2012-2013 et à 42,2 % en 2017-2018.

92. Pour parvenir à l'enregistrement universel des naissances d'ici à 2024, le Gouvernement a également renforcé les systèmes d'enregistrement des naissances grâce à un modèle numérique/papier innovant mis en place dans le cadre d'un partenariat public-privé avec Telenor, une société de télécommunication. Le système d'enregistrement électronique des naissances est rapide et gratuit et permet aux parents d'économiser le temps et l'argent qu'ils consacraient avant à l'achat de formulaires et à leur présentation dans plusieurs administrations après avoir attendu dans de longues files d'attente. Dans le cadre de ce projet, l'UNICEF forme le personnel concerné à l'utilisation de téléphones portables et de tablettes Android pour procéder à l'enregistrement numérique des naissances en porte-à-porte.

93. Depuis juillet 2016, la Commission du Khyber Pakhtunkhwa a créé 180 Comités de protection de l'enfance dans 12 districts afin de sensibiliser aux questions de protection de l'enfance telles que l'enregistrement des naissances et d'aider les familles dans cette démarche.

94. Le Département de l'administration locale et du développement local du Punjab a développé une application pour téléphones portables et ordinateurs en collaboration avec le Conseil des technologies de l'information du Punjab afin de permettre aux habitants de la province d'obtenir des actes de naissance et de décès électroniques. En collaboration avec l'UNICEF, le Département de la protection sociale du Punjab encourage la mobilisation sociale en faveur de l'enregistrement des naissances, en particulier des naissances de filles, afin de sensibiliser à son importance.

95. En 2018, ce modèle a été étendu à cinq districts et à deux villes supplémentaires du Punjab et du Sind. Le personnel des autorités locales du Punjab, du Sind, du Baloutchistan et du Khyber Pakhtunkhwa a été formé à la procédure d'enregistrement. Les Départements de la protection sociale mènent des actions de mobilisation sociale pour accroître la demande.

96. Au Khyber Pakhtunkhwa, le conseil de village ou de quartier est habilité à enregistrer les naissances, les décès et les mariages en vertu de la loi du Khyber Pakhtunkhwa de 2019 portant modification de l'administration locale.

97. Le Département de la santé du Khyber Pakhtunkhwa a mené des enquêtes concernant le taux de mortalité infantile, le taux de mortalité maternelle et les accouchements assistés par du personnel qualifié et tient un registre des enfants nés à l'hôpital. Il délivre également des cartes de vaccination aux enfants comprenant leur dossier de vaccination et leur date de naissance.

98. Au Sind, une unité d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil a été mise en place par le Gouvernement. Un partenariat entre l'Autorité nationale chargée des bases de données et de l'état civil, l'administration locale et les services de santé a permis de mettre en place des systèmes d'enregistrement des enfants nés à l'hôpital. Le Gouvernement du Baloutchistan fait tout son possible pour accroître l'enregistrement des naissances.

Liberté de religion

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 31 des observations finales

99. La Constitution pakistanaise garantit la liberté de religion à toutes les minorités religieuses, notamment aux chrétiens, aux hindous, aux sikhs et aux ahmadites. Tous les enfants, y compris les hindous et les chrétiens, jouissent de la liberté de religion à l'école comme en dehors.

100. Les manuels scolaires ne contiennent pas de contenu discriminant ni de remarques désobligeantes envers les minorités religieuses. Les manuels scolaires prennent en compte les aspects religieux, nationaux, sociaux et autres. Ils sont exempts de préjugés fondés sur la religion, la confession, l'appartenance ethnique, la région, les valeurs culturelles, le sexe, la situation professionnelle ou le statut socioéconomique, de contenus haineux et de préjugés sexistes. Les manuels scolaires prônent l'harmonie et la coexistence pacifique en mettant l'accent sur le respect de la diversité et la tolérance et véhiculent une image positive des filles et des femmes. En outre, leur contenu est conforme aux conventions internationales en matière de droits de l'homme et aux objectifs de développement durable.

101. Le programme scolaire national unique est en cours d'élaboration et sera mis en place dans tout le Pakistan d'ici à 2023 ; il encourage la tolérance et la liberté religieuse en permettant aux élèves de minorités religieuses d'être exemptés de l'éducation islamique et de recevoir une éducation religieuse conforme à leurs croyances.

102. Par ailleurs, le Pakistan s'engage pleinement à empêcher l'utilisation abusive ou à des fins détournées de la loi sur le blasphème. La procédure a été modifiée, et le bureau de police de district mène désormais l'enquête préliminaire dans les affaires de blasphème. En vertu de l'article 211 du Code pénal, quiconque engage délibérément une action pénale sur de fausses accusations ou formule des accusations mensongères contre une personne sans motif licite est passible d'une peine d'emprisonnement de deux ans et/ou d'une amende. Elle est également passible d'une peine d'emprisonnement de sept ans et d'une amende si l'accusation mensongère concerne une infraction emportant la peine capitale, l'emprisonnement à perpétuité ou un emprisonnement de plus de sept ans. Cependant, les enfants sont déjà exemptés de la responsabilité pénale en vertu de la loi de 2018 sur le système de justice pour mineurs.

VI. Violence à l'égard des enfants (art. 19, 24 (par. 3), 28 (par. 2), 34, 37 (al. a)) et 39)

Torture et autres peines ou traitements cruels ou dégradants

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 33 des observations finales

103. Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2018 sur le système de justice pour mineurs, tous les enfants sont exemptés de sanctions *houdoud*, qui comprennent l'amputation, la flagellation, la lapidation et d'autres formes de traitements cruels et dégradants.

104. Les agents et fonctionnaires impliqués dans des actes de torture sont poursuivis conformément aux lois en vigueur. Des mesures strictes ont été prises pour prévenir les actes de torture commis par la police. Par ailleurs, des efforts sont en cours pour mettre en place une police adaptée aux femmes et aux enfants, notamment par la création de postes de police administrés par du personnel féminin.

105. Au Penjab, il existe au niveau régional ainsi qu'au siège du bureau de police central à Lahore un organisme appelé Service interne de responsabilisation, qui est chargé de traiter les plaintes. En outre, en composant le 8787, les personnes ayant subi un préjudice peuvent déposer des plaintes qui font l'objet d'une enquête approfondie et impartiale. Les agents ou fonctionnaires reconnus coupables à l'issue de la procédure d'enquête font l'objet de procédures disciplinaires et judiciaires à la mesure de la gravité des accusations, conformément aux lois relatives à la fonction publique et aux règles d'efficacité et de discipline. Des poursuites pénales sont également engagées contre les auteurs d'infractions, conformément aux dispositions de la loi pénale.

106. En 2019, 8 420 cas de torture policière ou de décès en garde à vue ont été signalés. Cependant, aucune femme et aucun enfant ne figuraient parmi les victimes signalées.

107. Le décret sur la police de 2002 punit les policiers qui torturent ou maltraitent une personne dont ils ont la garde, y compris un enfant, d'une amende ou d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

108. La Haute Cour du Sind a conclu dans l'un de ses arrêts qu'aucun enfant ne devait être inculpé ou jugé en même temps qu'un adulte et que l'enfant devait avoir le droit de bénéficier de l'assistance d'un avocat aux frais de l'État. Les juges de district sont d'ailleurs habilités à dresser une liste d'avocats chargés d'offrir leurs services aux détenus mineurs au titre de l'aide juridictionnelle. Des permanences téléphoniques ont également été mises en place dans les provinces et à l'échelle nationale pour permettre aux femmes et aux enfants de bénéficier d'une assistance et de conseils juridiques. Le Gouvernement du Penjab engage des poursuites contre les auteurs de ces infractions lorsqu'il reçoit des informations ou des plaintes concernant des actes de torture ou d'autres traitements cruels, en particulier contre des enfants.

Châtiments corporels

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 35 des observations finales

109. Le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux prennent des mesures pour s'attaquer au problème des châtiments corporels et les interdire. L'interdiction des châtiments corporels est la norme dans tous les établissements éducatifs relevant de la Direction générale de l'éducation spécialisée. Les gouvernements provinciaux ont également promulgué des lois interdisant les châtiments corporels, telles que la loi du Penjab de 2020 sur l'interdiction des châtiments corporels, la loi du Sind de 2016 sur l'interdiction des châtiments corporels, la loi du Khyber Pakhtunkhwa sur la protection et le bien-être de l'enfant, la loi du Baloutchistan de 2016 sur la protection de l'enfance et la loi du Gilgit-Baltistan de 2016 sur l'interdiction des châtiments corporels, etc.

110. L'Institut national d'éducation spécialisée, le Centre national de formation à la mobilité et à l'indépendance et le Programme de réadaptation professionnelle et d'emploi des personnes handicapées organisent régulièrement des sessions de formation visant à sensibiliser les parents et les représentants légaux aux formes de discipline non violentes et à les informer des effets néfastes des châtiments corporels. Il existe également des mécanismes institutionnels efficaces pour garantir le respect de la législation.

111. Au Penjab, des slogans visant à promouvoir des formes non violentes d'éducation et de discipline ont été affichés à l'extérieur des écoles, accompagnés des numéros de téléphone des autorités du district et de la province permettant de signaler les violations.

112. Dans le Territoire de la capitale Islamabad, la loi sur l'interdiction des châtiments corporels a été adoptée ; elle vise à interdire les châtiments corporels sur enfants sur le lieu de travail et dans tous les établissements d'enseignement, notamment les établissements d'enseignement formel, non formel et religieux, publics ou privés, dans les institutions de garde d'enfants, notamment les familles d'accueil, les centres de réadaptation et toute autre structure de protection de remplacement, publique ou privée, ainsi que dans le système de justice pour mineurs.

113. Le Gouvernement du Sind a promulgué la loi de 2016 sur l'interdiction des châtiments corporels dans la province. En vertu de l'article 3 de la loi, l'enfant a le droit au respect de sa personnalité et de son individualité et ne doit pas se voir infliger de châtiments corporels ou tout autre traitement humiliant ou dégradant. L'article 4 (par. 1) de la loi prévoit que toute personne qui enfreint les dispositions de l'article 3 est passible des sanctions prévues pour ces infractions dans le Code pénal pakistanais de 1860 et dans les autres lois applicables. De plus, des sanctions pécuniaires mineures et majeures sont infligées aux personnes qui enfreignent les dispositions de l'article 3 de la loi dans des établissements éducatifs et pénitentiaires, dans des établissements de garde d'enfants et dans des structures de protection de remplacement.

114. La loi du Baloutchistan de 2016 sur la protection de l'enfance vise à protéger les enfants de la province contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris les abus sexuels et les problèmes connexes.

115. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a promulgué la loi sur la protection et le bien-être des enfants. L'article 4 h) i) interdit les châtiments physiques et corporels de toute sorte susceptibles de mettre en danger la vie ou le développement physique, mental, spirituel, moral et social de l'enfant, dans le cadre familial et dans toute institution. L'article 34 de la loi prévoit que toute personne qui inflige des châtiments corporels à un enfant ou permet qu'ils soient infligés, par un acte ou une omission, sous toute forme, en toute circonstance et à toutes fins, est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois et/ou d'une amende pouvant aller jusqu'à 50 000 roupies.

Exploitation sexuelle et abus sexuels

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 37 des observations finales

116. Le Gouvernement a adopté des lois qui définissent et interdisent clairement et explicitement l'exploitation sexuelle des enfants et les abus sexuels sur enfants. En vertu de la loi de 2016 portant deuxième modification de la loi pénale, les articles 377-A, 377-B, 292-B et 292-A ont été insérés dans le Code pénal pakistanais. La section 377 définit les abus sexuels sur enfants comme le fait de se livrer à des caresses, à des attouchements, à de l'exhibitionnisme, à du voyeurisme ou à tout comportement obscène ou sexuellement explicite impliquant un enfant, avec ou sans son consentement, dès lors que ce dernier est âgé de moins de 18 ans. En vertu de l'article 377-B, les auteurs de cette infraction sont passibles d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et/ou d'une amende d'au moins 500 000 roupies. De même, l'article 292-A prévoit des sanctions pour les personnes coupables de corruption de mineurs. L'article 292-B érige la pornographie mettant en scène des enfants en infraction, et la définit comme la réalisation d'un film, d'une vidéo

ou d'une photo mettant en scène un garçon ou une fille mineurs se livrant à des comportements obscènes ou explicitement sexuels ; les auteurs de cette infraction sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'au moins deux ans pouvant aller jusqu'à sept ans.

117. De même, l'article 18 de la loi du Territoire de la capitale Islamabad de 2018 sur la protection de l'enfance autorise les Spécialistes de la protection de l'enfance à retirer la garde d'un enfant à ses parents ou à ses représentants légaux si l'enfant est victime d'abus ou d'exploitation ou risque de l'être. La loi de 2020 sur le dispositif Zainab d'alerte, d'intervention et de soutien a été adoptée ; ce dispositif vise à protéger les enfants disparus ou enlevés et permet de lancer l'alerte auprès des services de police afin de retrouver l'enfant rapidement et de le soustraire aux abus sexuels et à l'exploitation sexuelle.

118. La loi du Khyber Pakhtunkhwa sur la protection et le bien-être des enfants définit les abus sexuels de manière claire et explicite. Les auteurs de cette infraction sont passibles d'une peine d'emprisonnement d'au moins sept ans pouvant aller jusqu'à quatorze ans ainsi que d'une amende d'au moins un million de roupies. 288 affaires ont été examinées en vertu de cette loi dans 12 unités de protection de l'enfance au niveau des districts.

119. La loi du Baloutchistan de 2016 sur la protection de l'enfance et la loi du Sind de 2021 portant modification de l'Autorité chargée de la protection de l'enfance définissent également la maltraitance d'enfants et protègent les enfants contre toutes formes d'abus et d'exploitation.

120. Au niveau fédéral, la Commission nationale des droits de l'enfant surveille la situation des droits de l'enfant dans le pays et mène des enquêtes sur les violations des droits de l'enfant dans tous les contextes. Le Ministère des droits de l'homme dispose d'un service d'assistance téléphonique gratuit adapté aux enfants, le 1099 ; il permet de signaler les incidents de violations des droits de l'enfant, qui sont traités par une équipe compétente fournissant une aide juridique gratuite et des services d'orientation. Les cas de maltraitance d'enfants signalés dans les domiciles, les écoles, les institutions et tout autre environnement sont traités par le Ministère, et leurs auteurs sont condamnés à des peines proportionnées à la gravité de leurs infractions.

121. Les Commissions du Sind, du Khyber Pakhtunkhwa et du Baloutchistan assurent la surveillance des violations des droits de l'enfant dans leur province respective. Les Spécialistes de la protection de l'enfance assurent le suivi des cas de maltraitance et d'exploitation d'enfants et fournissent une assistance juridique gratuite, un soutien psychosocial, une aide financière et des structures d'hébergement.

122. L'Autorité pakistanaise de régulation des médias électroniques a diffusé des messages de service public sur le droit de l'enfant à l'éducation et sur les problèmes de la maltraitance d'enfants, du travail des enfants, de l'enlèvement d'enfants et de l'usage de drogues dans les établissements d'enseignement à la télévision et à la radio. La Commission nationale des droits de l'enfant et le Médiateur fédéral ont organisé un programme de formation des enseignants à la protection de l'enfance en fonction des besoins intitulé « Meri Hifazat » (ma protection) dans le cadre d'une campagne de sensibilisation et de renforcement des capacités.

123. Le Gouvernement reconnaît que l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales est une violation fondamentale des droits de l'enfant. Des programmes et des politiques de prévention, de rétablissement et de réinsertion sociale des enfants victimes ont donc été élaborés par la Commission de la protection et du bien-être des enfants, le Bureau de la protection et du bien-être de l'enfance et l'Autorité de protection de l'enfance conformément aux documents finaux adoptés lors du Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

124. En 2017, au lendemain de l'affaire Zainab à Kasur, la Commission nationale des droits de l'enfant a lancé un projet de protection et de réadaptation des enfants victimes de maltraitance. Elle a créé un Centre de protection de l'enfance et de réadaptation dans le centre hospitalier du district de Kasur. Ce centre est opérationnel depuis 2019 et prend en charge les enfants victimes de violences et d'abus sexuels. Des instructions générales en matière d'orientation des enfants victimes d'abus sexuels vers des services spécialisés internes et externes ont été élaborées en consultation avec les parties intéressées. Un accompagnement

psychologique et un traitement psychiatrique sont également proposés aux personnes mineures placées en détention dans la prison du district.

125. Au total, 491 enseignants (hommes et femmes) d'écoles publiques et privées ont été formés à la protection de l'enfance et à l'identification des menaces, des dangers et des risques dans leurs écoles lors de trois séances de formation distinctes. En outre, de vastes consultations sur le renforcement des mécanismes institutionnels de protection de l'enfance ont été organisées à Islamabad, à Lahore et à Quetta.

126. Le Département de la santé du Khyber Pakhtunkhwa apporte un soutien au système judiciaire en fournissant des services médicaux-légaux, incluant l'évaluation, le traitement et la réadaptation psychologique des enfants victimes et de leurs parents. Il travaille en collaboration avec d'autres départements tels que les Départements de la protection sociale et de l'éducation pour prévenir les agressions sexuelles et protéger les droits de l'enfant.

Pratiques préjudiciables

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 39 des observations finales

127. Le Ministère des droits de l'homme offre des services de secours par l'intermédiaire de son service d'assistance téléphonique, de centres d'accueil d'urgence pour les femmes et de la Commission nationale des droits de l'enfant afin de protéger les enfants des pratiques préjudiciables telles que les brûlures, les agressions à l'acide, les mutilations, les arrachages des vêtements ou le harcèlement sexuel et de poursuivre en justice les auteurs de ces violations conformément à la législation en vigueur.

128. La loi de 2017 sur le mariage hindou, qui couvre le Territoire de la capitale Islamabad, le Punjab, le Khyber Pakhtunkhwa et le Baloutchistan, a été adoptée afin de protéger les enfants de la communauté hindoue des mariages d'enfants, de protéger leurs droits et leurs intérêts légitimes et de disposer d'une loi consolidée sur la célébration de mariages par les familles hindoues. La loi du Sind de 2016 sur le mariage hindou est entrée en vigueur, et des enquêtes sont menées afin de poursuivre en justice les personnes, y compris les membres des conseils locaux (*jirga*), qui décident de pratiques préjudiciables ou qui les soutiennent.

129. Des efforts sont également déployés pour appliquer différentes mesures législatives déjà adoptées visant à remédier au problème des mariages d'enfants et à poursuivre les personnes responsables en justice. Le Pakistan s'appuie sur la loi de 2011 portant modification de la loi pénale sur la prévention des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes, la loi de 2004 portant modification de la loi pénale, la loi du Khyber Pakhtunkhwa de 2012 relative à la suppression de la coutume « *Ghag* », la loi du Sind de 2013 sur la limitation des mariages d'enfants et la loi du Punjab de 2015 portant modification de la loi sur la limitation des mariages pour engager des poursuites contre les personnes qui procèdent à des mariages d'enfants. Les pratiques traditionnelles préjudiciables telles que l'échange de filles pour régler une dette ou un conflit (*swara*) ont été érigées en infraction et interdites en vertu de la loi du Khyber Pakhtunkhwa de 2010 sur la protection et le bien-être des enfants.

130. En août 2020, le Ministère des droits de l'homme a lancé un festival du film numérique visant à mieux faire connaître les droits de différents groupes de personnes, dont les femmes et les enfants, au moyen de courtes vidéos informatives dans toutes les langues régionales. Les sujets abordés comprenaient notamment le mariage d'enfants et les abus sexuels.

131. En collaboration avec la Commission nationale des droits de l'enfant et Child Right Movement, la Commission nationale de la condition de la femme a organisé en 2017 une consultation nationale visant à sensibiliser à la question du mariage d'enfants dans le cadre de la mise en œuvre du Plan régional d'action visant à mettre fin aux mariages d'enfants en Asie du Sud (2015-2018). En 2018, la Commission nationale de la condition de la femme a organisé en collaboration avec Shirkat Gah un dialogue national sur l'élimination des mariages d'enfants ; dans le cadre de cet événement, des informations cruciales tirées de l'étude « *Hamsathi* » menée de 2015 à 2018 ont été présentées. La Commission nationale de la condition de la femme a également mené des actions de sensibilisation dans les médias sur

l'élimination de la violence contre les femmes et les filles. Elle a lancé une série sur la traite des filles en collaboration avec la Fondation Kashft, et des programmes radiophoniques hebdomadaires ont également été diffusés pour mieux faire connaître les droits des femmes et des filles.

132. La Commission du Khyber Pakhtunkhwa s'efforce d'éduquer la population aux questions relatives aux droits de l'enfant, notamment les mariages forcés précoces et les pratiques préjudiciables, en coordination avec toutes les institutions de défense des droits de l'homme et les unités de protection de l'enfance au niveau de la province, des districts et des communautés. Au cours de la période 2017-2019, l'École de la magistrature du Penjab a organisé plusieurs ateliers de formation des juges sur la violence contre les femmes et les filles et les droits des femmes.

133. En 2018, le Pakistan a introduit un nouveau texte de loi visant à renforcer les sanctions applicables aux auteurs d'infractions de pornographie mettant en scène des enfants et d'abus sexuels sur enfants.

134. Le Bureau de la protection et du bien-être de l'enfance fournit des services de secours 24 heures sur 24 aux enfants victimes de la pauvreté et de négligence au moyen de différentes procédures et mécanismes. Le Bureau est venu en aide à 24 983 enfants, et 23 523 enfants ont été remis à leur famille.

Protection contre toutes les formes de violence

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 40 des observations finales

135. Rappelant les recommandations formulées dans l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants de 2006 (A/61/299), le Gouvernement, tenant compte de son observation générale n° 13 (2011) et prenant note de la cible 16.2 des objectifs de développement durable, a pris diverses mesures. La Politique nationale d'autonomisation des personnes handicapées est en cours d'élaboration, tandis que la loi du Territoire fédéral d'Islamabad de 2020 sur les droits des personnes handicapées couvre toutes les formes de violence contre les enfants handicapés.

136. La Commission nationale des droits de l'enfant a été instituée par la loi de 2017 sur la Commission nationale des droits de l'enfant dans l'objectif de combattre toutes les formes de violence contre les enfants ; elle surveille la situation des droits de l'enfant dans tout le pays et fait office de point de contact national pour combattre toutes les formes de violence contre les enfants. Elle se coordonne avec toutes les autres commissions au niveau provincial afin d'unir les efforts visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence contre les enfants. Par ailleurs, une fille est devenue membre de la Commission nationale des droits de l'enfant afin de mettre en avant les droits des filles et les problèmes de violence à leur égard.

VII. Milieu familial et protection de remplacement (art. 5, 9 à 11, 18 (par. 1 et 2), 20, 21, 25 et 27 (par. 4))

Milieu familial

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 42 des observations finales

137. Le Gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour protéger la famille en tant que cellule de base de la société. Il offre une assistance financière, un soutien psychologique et social et des services de conseil aux familles vivant dans la pauvreté afin de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités parentales et d'éviter l'abandon et le placement des enfants en institution. Une famille dont deux enfants ou plus ont des besoins particuliers est qualifiée de « famille ayant des besoins particuliers » et bénéficie d'une aide de 25 000 roupies par an, tandis qu'une famille dont un enfant a des besoins particuliers bénéficie d'une aide de 10 000 roupies par an.

138. Le programme Sehat Sahulat est un programme phare de protection sociale qui contribue à la réalisation de la couverture sanitaire universelle ; il permet aux citoyens défavorisés identifiés dans tout le pays d'accéder rapidement et dignement aux soins médicaux auxquels ils ont droit sans aucune obligation financière. Le programme Benazir de soutien du revenu apporte une aide financière générale aux familles vivant dans la pauvreté.

139. Au Penjab, l'Autorité de protection sociale fournit une aide financière aux familles et aux personnes ayant d'autres vulnérabilités, telles que le handicap (programme de transferts monétaires inconditionnels pour les personnes handicapées) et la vieillesse (programme Ba-himmat Buzurg, un programme de pension sociale). Elle encourage la scolarisation des filles (dans le cadre de son programme Zevar-e-Taleem) et fournit des services de santé aux femmes enceintes et allaitantes (dans le cadre du Projet d'investissement dans le capital humain du Penjab, en cours d'élaboration). Le programme aide également les familles pauvres à s'affranchir de l'aide financière grâce au microcrédit et au transfert de ressources. Au cours de l'exercice 2020-2021, l'Autorité de protection sociale du Penjab prévoit de lancer un programme d'aide financière (Sarparast) destiné aux veuves et aux orphelins. Un programme d'aide aux enfants ayant des besoins particuliers, conditionné à la fréquentation scolaire, est également prévu.

140. Au Penjab, la loi de 2015 portant modification des lois musulmanes sur la famille a été adoptée ; elle prévoit l'obligation de remplir toutes les rubriques du *nikahnama* (contrat de mariage musulman) et sanctionne les personnes qui ne sont pas habilitées à célébrer un *nikah* (mariage musulman). En outre, les sanctions prévues en cas de polygamie sans autorisation de l'épouse actuelle ont été renforcées. La Commission du Penjab sur la condition de la femme a également formé les agents chargés d'enregistrer les *nikahs* afin de les sensibiliser à ces changements.

141. Pakistan Bait-ul-Mal fournit également des fauteuils roulants aux enfants handicapés, ce qui aide les familles à s'occuper des enfants ayant des besoins particuliers.

Enfants privés de milieu familial

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 44 des observations finales

142. Afin de soutenir les mécanismes de protection de remplacement de type familial et communautaire pour les enfants privés de protection parentale, Pakistan Bait-ul-Mal a créé 51 centres Dar-ul-Ehsaas dans le pays et s'efforce constamment d'améliorer les services qu'ils proposent. Pakistan Bait-ul-Mal a récemment lancé un Programme d'aide aux orphelins et aux veuves centré sur la famille pour les enfants inscrits dans le programme Dar-ul-Ehsaas. Il permettra aux enfants de rester dans leur famille et de poursuivre leur éducation en leur apportant un soutien financier. Dans le cadre de ce programme, Pakistan Bait-ul-Mal fournit une allocation aux familles dont un ou plusieurs enfants participant au programme Dar-ul-Ehsaas sont inscrits à l'université ou dans un établissement d'enseignement supérieur ; cette allocation s'élève à 8 000 roupies pour un enfant et à 16 000 roupies pour deux enfants ou plus, et vise à renforcer le soutien aux mécanismes de protection de remplacement de type familial et communautaire et à réduire le placement en institution.

143. Pakistan Bait-ul-Mal a également lancé le programme Waseela-e-Taleem dans 50 districts dans le pays et prévoit de l'étendre à 50 autres districts au Pakistan. L'objectif global de ce programme est d'encourager l'éducation primaire grâce à des transferts monétaires réguliers aux familles nécessiteuses ayant des enfants, afin de décourager l'abandon et le placement en institution. En outre, au Penjab, la Politique de protection sociale de 2021 et la Politique de protection de l'enfance sont en cours de mise en œuvre.

144. En vertu de l'article 32 de la loi du Penjab de 2004 en faveur des enfants victimes de la pauvreté et de négligence, un enfant qui a été placé dans une institution de protection de l'enfance doit rester sous cette protection jusqu'à ses 18 ans. Pour les enfants qui ne peuvent pas être placés dans un environnement sûr et familial, le Bureau de la protection et du

bien-être de l'enfance a mis en place des institutions de protection de remplacement normalisées.

145. En outre, le tribunal de protection de l'enfance accorde principalement le droit de garde et de tutelle temporaire de l'enfant abandonné à des couples sans enfant, qui seront chargés de son éducation conformément à l'article 28 de la loi du Penjab de 2004 en faveur des enfants victimes de la pauvreté et de négligence. Il prend en compte l'avis de l'enfant lors de ces décisions.

146. Par ailleurs, des programmes de formation à la gestion des cas visant à renforcer les capacités des agents et des fonctionnaires des services publics ont été organisés. Par l'intermédiaire de sa Commission, le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa forme le personnel concerné aux protocoles de prise en charge des enfants ainsi qu'aux mécanismes de signalement prévus dans les instructions générales consolidées, qui sont en cours d'élaboration et devraient être communiquées prochainement.

147. Le Ministère des droits de l'homme dispose d'un service d'assistance téléphonique gratuit auquel les enfants peuvent facilement s'adresser pour dénoncer des violations de leurs droits. La Commission nationale des droits de l'enfant est chargée d'enquêter sur les plaintes relatives aux violations des droits de l'enfant et est habilitée à prendre des mesures de sa propre initiative en cas de violations graves. Les enfants peuvent facilement contacter les enfants membres de la Commission nationale des droits de l'enfant pour dénoncer des violations de leurs droits et obtenir des mesures correctives par l'intermédiaire de la Commission et du Ministère des droits de l'homme. En décembre 2020, 1 645 plaintes déposées par des enfants par l'intermédiaire de la Commission nationale des droits de l'enfant avaient été traitées et des mesures correctives avaient été prises.

148. Les Gouvernements du Penjab, du Khyber Pakhtunkhwa et du Sind disposent également de services d'assistance téléphoniques par l'intermédiaire du Bureau de la protection et du bien-être de l'enfance et de leurs Commissions respectives, qui permettent de dénoncer les violations des droits des enfants et de prendre des mesures correctives.

149. L'Institut de protection de l'enfance du Territoire de la capitale Islamabad a fourni 3,5 millions de roupies et 1,6 million de roupies au Centre national de protection de l'enfance. Les gouvernements provinciaux ont augmenté le nombre d'unités de protection de l'enfance et, par conséquent, le budget alloué à la fourniture de services médicaux, psychologiques et éducatifs ainsi qu'à la réadaptation et à la réinsertion sociale des enfants.

VIII. Handicap, santé de base et protection sociale (art. 6, 18 (par. 3), 23, 24, 26, 27 (par. 1 à 3) et 33)

Enfants handicapés

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 46 des observations finales

150. Le Gouvernement a pris diverses mesures en faveur du bien-être et de la protection des enfants handicapés. La loi de 2020 du Territoire de la capitale Islamabad sur les droits des personnes handicapées a été adoptée aux fins de la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel visant à protéger les droits des personnes handicapées, des femmes et des enfants conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

151. Un programme de transferts monétaires inconditionnels destinés aux personnes handicapées a été mis en place. Il permet aux enfants handicapés de familles pauvres de recevoir 2 000 roupies par mois s'ils ne peuvent pas travailler, et 1 500 roupies s'ils peuvent travailler.

152. Le Département de l'éducation spécialisée sensibilise les enfants, les parents et la communauté au moyen de campagnes visant à promouvoir et à protéger les droits des personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers. Récemment, le Département de l'éducation spécialisée a lancé une campagne de sensibilisation dans les médias sociaux et

électroniques et la presse écrite dans tous les districts du Penjab dans le cadre du plan de développement annuel pour 2019-2020.

153. Conformément à la Politique de 2010 sur le Conseil de gestion scolaire, un Conseil de gestion scolaire doit être mis en place dans tous les établissements d'éducation spécialisée ; il doit être composé de parents, d'enseignants et de membres de la communauté qui participent activement à la prestation de services et à la conception de programmes favorisant le bien-être des enfants ayant des besoins particuliers. Avec la participation et le soutien du Conseil de gestion scolaire, chaque établissement d'éducation spécialisée mène des campagnes visant à sensibiliser les élèves, les parents et l'ensemble de la communauté au respect des droits et de la dignité des personnes handicapées afin de rendre la société inclusive à tous les niveaux.

154. Un projet pilote en faveur de l'éducation inclusive des enfants handicapés dans les écoles publiques et privées du Territoire de la capitale Islamabad a été lancé pour l'année 2020-2021 ; il vise à accueillir tous les enfants handicapés dans des écoles sous la tutelle de la Direction fédérale de l'enseignement. La Politique du Penjab de 2020 sur l'éducation spécialisée a également été lancée ; elle met l'accent sur l'inclusion sociale, la réadaptation et l'autonomisation économique des personnes handicapées, y compris des enfants, afin qu'elles deviennent des citoyens productifs et respectés.

155. Le Département de l'éducation spécialisée du Gouvernement du Penjab a lancé le Projet d'éducation inclusive (2015-2017) à titre expérimental dans les districts de Bahawalpur et de Muzaffargarh. Ce projet visait à identifier et à intégrer les enfants ayant un handicap léger en leur offrant des possibilités de scolarisation formelle. Le Département de l'éducation spécialisée du Penjab a lancé un Dispositif de primes (2015-2018) en faveur de l'éducation inclusive avec la collaboration des écoles de la Fondation pour l'éducation du Penjab afin d'intégrer les enfants ayant des besoins particuliers.

156. Dans le cadre du programme Ehsaas de bourses de premier cycle, des bourses d'études de premier cycle fondées sur les besoins seront attribuées à 50 000 étudiants issus de familles à faible revenu, 2 % du quota étant réservés aux personnes handicapées. Ce programme, d'une durée de quatre ans, a commencé en novembre 2019 pour l'année universitaire 2019/20.

157. Le Code d'accessibilité pakistanaise de 2006 définit les normes applicables aux infrastructures publiques. Il vise à garantir un accès facile et sûr aux personnes handicapées en établissant des normes en matière d'espace, des directives en matière de conception et des règlements de construction, et s'applique aux bâtiments publics et privés ouverts au public. Afin de permettre aux enfants handicapés d'accéder aux infrastructures sans obstacle, la Direction générale de l'éducation spécialisée a collaboré avec le Conseil des architectes et des urbanistes pakistanaise et le Conseil des ingénieurs pakistanaise conformément au Code d'accessibilité pakistanaise de 2006 et au Manuel de conception et aux lignes directrices en matière d'accessibilité de 2007.

158. Le Département de l'éducation spécialisée du Penjab a lancé un Système d'information scolaire en 2017, qui contient des données sur le nombre d'enfants ayant des besoins particuliers. Il permet de gérer les dossiers et les informations des élèves et aide les administrateurs à élaborer des politiques et des programmes stratégiques qui correspondent à leurs besoins individuels.

159. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a mis en place un Système de gestion de l'information permettant de collecter des données auprès de tous les établissements au moyen de questionnaires spécialement conçus pour les établissements d'éducation spécialisée, en consultation avec toutes les parties prenantes. Ces données ont été intégrées dans le Système de gestion de l'information et utilisées pour élaborer un rapport sur le nombre d'enfants handicapés.

160. Depuis juillet 2016, la Commission du Khyber Pakhtunkhwa a enregistré 280 cas d'enfants handicapés ayant besoin d'aides techniques telles que des béquilles, des fauteuils roulants, etc., qui ont été fournies par différents partenaires de développement.

161. L'invalidité est diagnostiquée lors d'un examen médical organisé par le Département de la protection sociale de chaque province dans un hôpital public associé au Département

de la santé, à la suite duquel un certificat d'invalidité est délivré. L'Autorité nationale chargée des bases de données délivre gratuitement des cartes nationales d'identité informatisées aux personnes titulaires d'un certificat d'invalidité.

162. Le Gouvernement du Baloutchistan a adopté la loi du Baloutchistan de 2017 sur les personnes handicapées. En vertu de l'article 6 (par. 1) de cette loi, le Gouvernement doit prendre des mesures spéciales pour garantir que les femmes, les enfants et les personnes âgées handicapés sont entièrement protégés par la loi dans l'exercice de leurs droits. L'article 6 (par. 2) prévoit en outre que le Gouvernement doit également prendre les mesures nécessaires pour garantir l'épanouissement, la promotion et l'autonomisation des femmes, des enfants et des personnes âgées handicapés.

163. Le Gouvernement du Baloutchistan a pris diverses mesures en faveur de la réadaptation des personnes handicapées, en particulier des aveugles, des malentendants, des personnes ayant un handicap physique et des enfants ayant une déficience mentale. Outre des écoles et des centres de formation professionnelle, le Département propose également les services suivants : impression de livres en braille, formation initiale des enseignants débouchant sur un diplôme de licence ou de master en éducation spécialisée, formation continue des enseignants spécialisés, services de dépistage pour les élèves scolarisés dans des établissements d'enseignement général, mise à disposition d'aides spécifiques telles que des implants cochléaires, et éducation inclusive grâce à l'intégration des enfants ayant un handicap léger dans les établissements d'enseignement général.

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 48 des observations finales

164. Le Gouvernement a pris différentes mesures pour assurer l'accès des enfants aux services de santé. Les dépenses de santé cumulées du Gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au cours de l'exercice 2019 sont passées de 416,5 milliards de roupies lors de l'exercice précédent à 421,8 milliards de roupies, soit une augmentation de 1,3 %. Le Gouvernement pakistanais a soutenu divers programmes et projets dans le cadre du Programme de développement du secteur public afin de respecter l'engagement mondial en faveur des objectifs de développement durable ; il vise notamment à améliorer l'état de santé de la population et à réduire la prévalence des maladies transmissibles et non transmissibles. Au cours de l'exercice 2020, le Programme de développement du service public a alloué un total de 23 975,926 millions de roupies à 62 projets dans le domaine de la santé, et 11 483,979 millions de roupies ont été débloquées pour améliorer l'accès au système de santé et sa qualité. Le Gouvernement pakistanais est pleinement conscient de l'importance de l'accès des enfants à des soins de santé de qualité, en particulier dans les zones rurales.

165. Plusieurs mesures ont été prises pour ramener le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus et le taux de mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus d'ici à 2030. Le Département fédéral et les départements provinciaux de la santé ont lancé le Programme de santé maternelle et infantile visant à mettre en œuvre la Vision nationale en matière de santé (2016-2025), afin d'améliorer l'accès aux services de santé maternelle et infantile et aux services de planification familiale ainsi que leur qualité.

166. Des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence sont disponibles dans 275 hôpitaux/établissements de santé, et des services de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base sont disponibles dans 550 établissements de santé dans tout le Pakistan. Le taux de mortalité infantile s'est également amélioré, passant de 66 pour 1 000 en 2015 à 62 pour 1 000. Afin de réduire le nombre de procédures clandestines et leurs conséquences négatives, des mesures sont prises pour augmenter le nombre de motifs légaux permettant de recourir à l'avortement sécurisé et améliorer l'accès à des services d'avortement sécurisés.

167. Le Gouvernement a pris plusieurs mesures visant à assurer la vaccination de tous les enfants et à sensibiliser les communautés à l'importance de la vaccination. Le Programme élargi de vaccination couvre désormais entre 60 % et 70 % des enfants dans les zones rurales. Des efforts sont entrepris pour lever les obstacles à l'augmentation de la couverture vaccinale grâce à l'amélioration de la gestion, du suivi et de l'évaluation des programmes et au

renforcement des performances en matière de prestation de services, de contrôle logistique, de gestion des ressources humaines et de financement.

168. Près de 40 millions d'enfants ont été vaccinés en décembre 2019 (dont 6,8 millions dans des écoles) dans le cadre de la Journée nationale de vaccination (JNV) organisée à l'échelle nationale. Le nombre d'enfants n'ayant pas été vaccinés lors de la dernière JNV en avril 2019 était de 1,8 million ; la JNV de décembre 2019 a permis de ramener ce chiffre à 0,5 million. Le Gouvernement fédéral a investi 46,8 milliards de roupies dans les activités d'éradication de la poliomyélite au cours de la période 2019-2021.

169. Le Pakistan a également pris diverses mesures pour mettre à disposition des enfants des établissements de santé et des services médicaux de qualité dispensés par des professionnels de la santé qualifiés par l'intermédiaire de l'Agence nationale et des agences provinciales de gestion des catastrophes.

170. Pour réduire les problèmes de nutrition aux niveaux national et provincial, un Plan d'action national multisectoriel relatif à la nutrition ciblant toutes les formes de malnutrition au moyen d'approches à court, moyen et long terme a été élaboré. Deux organes/instances de haut niveau ont été constitués, à savoir le Conseil national de coordination de la nutrition du Pakistan dans le cadre du programme Ehsaas et le Forum national de la nutrition au sein de la Commission de planification. Ces instances permettent d'assurer la coordination, l'examen et la résolution de toutes les questions relatives à la nutrition dans le pays, notamment la mobilisation de ressources.

171. En août 2020, le Gouvernement a lancé le programme Ehsaas Nashonuma, un programme de transferts monétaires assortis de conditions pour la santé et la nutrition visant à lutter contre le retard de croissance chez les enfants de moins de 23 mois. Le Programme national de sensibilisation à la nutrition, d'un coût de 1 050 millions de roupies, a été mis en place pour sensibiliser la population à la nutrition et l'inciter à changer de comportement. Les Directives nationales pour une meilleure nutrition ont été revues, et le lancement de la version révisée a été accompagné par un cours d'apprentissage en ligne visant à aider la population à adopter un comportement alimentaire et un mode de vie sains.

172. Le Système d'information sur la gestion de la nutrition sera mis en place au niveau national afin de combler les lacunes dans les données relatives à la nutrition (portant directement ou indirectement sur la nutrition) qui servent de base à la planification stratégique et à la programmation. Le Programme de réduction du retard de croissance et le Programme de nutrition sont en cours de mise en œuvre dans 11 districts du sud du Penjab. Le Programme de nutrition intégrée visant à prévenir et à traiter le retard de croissance du Khyber Pakhtunkhwa, dont le coût s'élève à 2 217 millions de roupies pour quatre districts, a été approuvé pour une durée de trois ans. La mise en œuvre du Plan d'action accéléré pour la réduction du retard de croissance et de la malnutrition au Sind se poursuit. Le Programme de nutrition maternelle et infantile (7 districts), le programme Vivres pour la paix (5 districts) et le Programme ciblé d'alimentation d'appoint (9 districts) sont en cours de mise en œuvre au Baloutchistan.

173. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF, le Gouvernement intensifie le déploiement des stratégies de formation recommandées au niveau mondial visant à améliorer la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

174. Pendant l'exercice 2021, le Gouvernement du Penjab a alloué respectivement 22,2 milliards de roupies et 11,5 milliards de roupies au Département des soins spécialisés et de la formation médicale et au Département des soins primaires et secondaires. Le Gouvernement du Penjab renforce également le programme de cartes Sehat Insaaf, qui vise à fournir une assurance maladie à 30 millions de familles de la province d'ici à décembre 2021.

175. Le Gouvernement du Sind a alloué 28,9 milliards de roupies à 141 programmes en cours et à 51 nouveaux programmes dans le domaine de la santé dans le cadre du plan de développement annuel pour 2020-2021. Des mesures ont été prises pour renforcer, moderniser et rénover les hôpitaux universitaires et créer de nouveaux établissements de soins de santé primaires dans la province.

176. Le Département de la santé du Khyber Pakhtunkhwa (districts récemment intégrés compris) dispose d'un réseau de 106 centres de santé ruraux, 940 unités sanitaires de base, 9 hôpitaux universitaires, 30 centres hospitaliers de district et 22 centres hospitaliers de *tehsil*. Il a engagé le processus de modernisation de plusieurs unités sanitaires de base et centres de santé ruraux dans la province. Le Gouvernement a adopté un Programme pluriannuel de mise en œuvre accélérée pour la période 2019-2022 visant à combler les principales lacunes en matière de développement dans les zones récemment intégrées.

177. Le Gouvernement du Baloutchistan a alloué un montant de 7,1 milliards de roupies à 63 projets en cours et à 93 nouveaux projets dans le domaine de la santé prévus par le plan de développement annuel pour 2020-2021, couvrant tous les sous-secteurs de la santé, à savoir la santé primaire, les soins de santé curatifs et la santé générale, afin d'améliorer les infrastructures de santé dans toute la province.

178. Un programme de dépistage a été mené dans les écoles pour identifier les principaux problèmes de santé des enfants qui les gênent dans leurs études. En fonction des résultats de ce dépistage, un programme de santé scolaire sera lancé ; il visera à améliorer l'accès à l'éducation et les résultats d'apprentissage des enfants en remédiant à leurs problèmes.

179. Des kits de santé ont été fournis aux enfants scolarisés dans les écoles de districts qui accusent un retard dans le cadre de projets de réponse, de relance et de résilience dans le domaine de l'éducation, avec le soutien financier du Partenariat mondial pour l'éducation.

Santé mentale

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 50 des observations finales

180. Le 10 octobre 2019, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, le Président du Pakistan a lancé le Programme présidentiel de promotion de la santé mentale des Pakistanais. Ce programme met l'accent sur les interventions de promotion de la santé mentale et de prévention des maladies mentales ciblant les jeunes enfants. Il prévoit la mise en place progressive de deux interventions fondées sur des données probantes : a) le Programme « Penser sain » de l'OMS, une intervention psychosociale menée par des agents de santé communautaires auprès de mères à haut risque dans des environnements à faibles revenus ; et b) le Programme de santé mentale dans les écoles de l'OMS, un programme de formation des enseignants à la santé mentale visant à favoriser la détection et la prise en charge précoces des problèmes de santé mentale. Ces interventions, qui seront mises en place dans un district la première année, devraient être étendues aux quatre provinces pakistanaises dans les cinq années à venir.

181. Les services de santé mentale fournis aux enfants comprennent principalement le diagnostic des troubles névrotiques, somatoformes et liés au stress et des troubles de l'humeur ; des services d'accompagnement psychologique sont proposés dans des établissements de santé mentale le cas échéant.

182. Le Gouvernement du Sind organise des séances de sensibilisation de la communauté visant à prévenir les suicides et conseille aux parents de créer un environnement convivial à la maison afin que les enfants se sentent à l'aise pour leur parler de problèmes de santé mentale.

183. Au Penjab, les psychologues du Bureau de la protection et du bien-être de l'enfance réalisent des évaluations psychométriques, des consultations et des interventions thérapeutiques axées sur la modification du comportement, la restructuration cognitive et la réadaptation des enfants victimes de la pauvreté et de négligence. L'objectif est de répondre aux principaux facteurs et problèmes rencontrés par les enfants et de les résoudre aux niveaux individuel et collectif. Des pédopsychologues aident les enfants à faire face à des situations difficiles et alarmantes et à les gérer avec compétence et résilience. Un soutien psychologique a été apporté à 20 536 enfants au cours de la période 2016-2020.

184. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a adopté la loi de 2017 sur la santé mentale et lancé un programme dédié aux enfants intitulé « Services de soutien psychosocial

et de santé mentale », qui permet d'apporter un soutien psychologique aux enfants, aux adolescents et aux adultes plus âgés dans les districts de la province. En plus d'assurer des services de soutien psychologique, la Commission du Khyber Pakhtunkhwa surveille étroitement les services de soutien psychologique lors des situations d'urgence afin de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant. Au cours de la période considérée, de juillet 2016 à ce jour, un total de 1 316 enfants (803 garçons et 513 filles) ont été inscrits auprès des services de soutien psychologique.

Santé des adolescents

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 52 des observations finales

185. La Vision nationale en matière de santé 2016-2025 a pour objectif d'améliorer la santé de tous les Pakistanais, en particulier des femmes et des enfants, grâce à un accès universel à des services de santé essentiels de qualité, notamment à des services de santé sexuelle et procréative, et de mettre en place un système de santé solide et adapté.

186. Le Programme national de planification familiale et de soins de santé primaires a été étendu dans le cadre du programme Ehssas ; il vise à maîtriser la croissance démographique grâce à des moyens de contraception modernes et à prévenir les avortements non sécurisés. Des agentes de santé ont été engagées pour soutenir ces efforts ; elles mènent des actions de sensibilisation à l'hygiène, à l'espacement des naissances, à la supplémentation en fer et à la vaccination, et assurent le suivi prénatal et postnatal des femmes enceintes.

187. Au Punjab, des brochures d'éducation à la santé sexuelle et procréative sont distribuées aux jeunes (garçons et filles). Un projet visant à rendre obligatoire l'éducation à la santé sexuelle et procréative dans le cadre du programme scolaire national unique est actuellement à l'étude.

188. La Politique de santé 2018 du Khyber Pakhtunkhwa définit une orientation stratégique visant à améliorer la planification familiale. Elle se concentre sur la fourniture de services de planification familiale en s'appuyant sur le réseau d'établissements de santé ; par ailleurs, en collaboration avec le Département du bien-être de la population, les agentes de santé communautaires et les sages-femmes s'efforcent de généraliser les services de planification familiale afin d'éviter les grossesses précoces et les infections sexuellement transmissibles et d'éduquer la population aux questions de santé sexuelle et procréative en général.

189. Le Gouvernement a prévu d'établir des critères minimaux relatifs à la création de centres de bien-être de la famille, de centres de santé procréative et d'unités mobiles, et de définir les fonctions des agentes de santé et des agents de planification familiale dans les villages. Ce mécanisme permettra de standardiser les services de base, de sorte que les services de protection sociale de la population puissent être assurés de manière uniforme aux bénéficiaires potentiels.

190. En outre, la loi de 2013 sur la santé procréative et les droits en matière de procréation a été adoptée afin d'assurer des services de santé procréative. Dans l'objectif d'appliquer les dispositions de cette loi, le Gouvernement a évalué l'ensemble des politiques et programmes visant à promouvoir les droits en matière de procréation et la santé procréative, en s'attachant particulièrement à protéger les droits des mères adolescentes et des adolescentes enceintes et à lutter contre la discrimination à leur rencontre.

191. Le Gouvernement, en collaboration avec les organismes des Nations Unies, la société civile et les jeunes, fournit des services de santé mieux adaptés aux jeunes ; ces services comprennent notamment la création de centres de consultation pour les adolescents, l'élaboration de protocoles relatifs aux services, la sensibilisation des communautés et le renforcement des capacités des établissements de santé, des organisations de la société civile et des jeunes pairs éducateurs. Le Gouvernement a ouvert quatre centres de consultation pour les adolescents à titre expérimental en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population. Plus de 9 000 adolescents et jeunes ont accédé à ces services au cours des deux dernières années.

VIH/sida

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 54 des observations finales

192. Le Gouvernement met en œuvre un programme de lutte contre le VIH/sida qui fournit des services aux groupes de population à haut risque, comme le traitement des infections sexuellement transmissibles, la fourniture de sang sûr pour les transfusions et le renforcement des capacités de diverses parties prenantes. Un projet dans le secteur de la santé financé par la Fondation pour la science est en cours de mise en œuvre afin d'analyser les mutations de l'épitope et de la résistance aux médicaments du VIH-1 dans des populations spécifiques au Pakistan.

193. Le Ministère chargé des services de santé nationaux et de leur réglementation et coordination a mis en place des centres de traitement du VIH dédiés aux enfants au Sind et au Penjab. Des séances de formation ont également été organisées à l'intention des médecins spécialistes du VIH travaillant avec des enfants. Le Programme national de lutte contre le sida organise régulièrement des séances d'information sur le VIH/sida auprès d'enfants et de jeunes dans les universités et les établissements d'enseignement supérieur, les *madrassas*, les écoles et les communautés, en particulier à Larkana et à Ratodero au Sind. À Larkana, 1 044 enfants sont sous traitement antirétroviral à vie.

194. Les membres du ménage de personnes séropositives ont bénéficié de tests et de conseils (avant et après le test). Dans le cadre du Programme national de lutte contre le sida, une enquête de surveillance biologique et comportementale intégrée a également été menée en 2017 dans 23 villes du Pakistan afin de déterminer la prévalence et le comportement dans un segment vulnérable de la population, à savoir les travailleurs du sexe, les toxicomanes, les hommes homosexuels, les personnes transgenres, etc.

195. À l'occasion de la Journée mondiale du sida, plusieurs séances de sensibilisation de la population au VIH/sida ont été organisées dans l'ensemble du Penjab. Des mémorandums d'accord ont également été signés avec toutes les grandes universités du Penjab à cet égard. En décembre 2020, 2 113 enfants séropositifs étaient sous traitement antirétroviral à vie au Pakistan. Le Programme de lutte contre le sida du Penjab prévoit des campagnes de sensibilisation de la population dans la presse écrite, les médias électroniques et les médias sociaux. Le Département de la santé primaire et secondaire et le Programme de lutte contre le sida du Penjab ont élaboré des documents d'information de base sur le VIH/sida destinés aux enfants, qui doivent être inclus dans leur programme scolaire.

196. Les Centres de prévention de la transmission parent-enfant fournissent des services aux femmes enceintes. Les traitements antirétroviraux sont disponibles dans tous les centres de traitement antirétroviral du Programme de lutte contre le sida du Penjab.

197. Le Programme de lutte contre le VIH/sida du Khyber Pakhtunkhwa a mis en place 8 centres de soins et de traitement familiaux du VIH au niveau des divisions dans toute la province, qui fournissent gratuitement une thérapie antirétrovirale (médicament antirétroviral) et organisent des discussions de groupe, et a organisé de multiples séances de sensibilisation auprès d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur publics de 2017 à 2019.

198. Le Programme de lutte contre le VIH/sida du Khyber Pakhtunkhwa fournit gratuitement du matériel chirurgical et des kits de sécurité afin d'assurer la prévention de la transmission parent-enfant. Au total, 40 examens anténatals ont été effectués dans les centres de prévention de la transmission parent-enfant dans le Complexe médical d'Hayabad à Peshawar, et aucun cas de transmission du VIH n'a été constaté.

199. Une enquête de surveillance biologique et comportementale intégrée du VIH/sida est réalisée tous les cinq ans dans l'ensemble du pays avec le soutien d'ONUSIDA. Elle comprend des indicateurs pertinents sur les risques et la dynamique du VIH/sida parmi les populations clefs, les adolescents et les enfants. La cinquième enquête a été réalisée de 2016 à 2017.

Usage de drogues et de substances psychoactives

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 56 des observations finales

200. Une politique de lutte contre les stupéfiants visant à mobiliser la population pakistanaise a été mise en œuvre ; elle cible en particulier les jeunes et les institutions (nationales/internationales, privées/publiques) afin d'assurer leur participation active à l'éradication des drogues. L'organisation de conférences et de débats dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur permettent de sensibiliser la population aux effets nocifs des drogues. Des élèves et des responsables de plusieurs établissements ont été invités à des cérémonies au cours desquelles des drogues ont été brûlées à Karachi, à Lahore, à Peshawar, à Quetta et à Islamabad. Il existe trois centres de réadaptation publics gérés par la Force de lutte contre les stupéfiants, situés à Islamabad, à Karachi et à Quetta.

201. Conformément à la loi de 2018 sur la prévention des drogues dans les établissements d'enseignement et à la loi de 2018 sur le dépistage obligatoire des drogues chez les étudiants, les étudiants testés positifs à deux reprises sont orientés vers un centre de réadaptation, le Gouvernement prenant en charge les frais pour les étudiants qui n'ont pas les moyens de s'en acquitter.

202. L'Unité « Politique, stratégie et planification » du Département de la santé primaire et secondaire a développé une application pour téléphone portable appelée « School Health Nutrition App » (application pour la santé et la nutrition à l'école). Cette application est synchronisée avec le logiciel du Département de l'enseignement scolaire, appelé SIS, qui contient des données concernant la classe et le nom de l'école des enfants. Des responsables de la santé et de la nutrition dans les écoles visitent également les écoles communales et vérifient l'état nutritionnel des enfants et notamment leur dépendance aux drogues afin de prévenir l'usage de drogues chez les enfants. L'Unité « Politique, stratégie et planification » travaille à l'élaboration d'un programme de réadaptation des toxicomanes, en accordant une attention particulière à l'usage de drogues chez les enfants.

203. L'Agence de protection de l'enfance du Sind organise en permanence des séances de sensibilisation aux effets de l'usage de drogues sur les enfants. Par l'intermédiaire de psychologues formés dans douze unités de protection de l'enfance au niveau des districts, la Commission du Khyber Pakhtunkhwa s'attaque également au problème en organisant des séances de sensibilisation de la communauté ainsi que des séances de consultation personnalisées avec les familles et les enfants. Les unités de protection de l'enfance ont identifié 168 garçons qu'elles ont orientés vers des services de prise en charge de la dépendance à la drogue dans des organisations publiques et privées adaptées.

204. Les Départements de la santé des provinces dispensent des soins curatifs de traitement et de réadaptation des toxicomanes dans tous les hôpitaux publics et collaborent avec les Départements de la protection sociale afin de proposer des services de réhabilitation à long terme aux personnes qui font usage de drogues et de contrôler la transmission de maladies chez les personnes qui s'injectent des drogues.

Salubrité de l'environnement

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 58 des observations finales

205. Le Gouvernement pakistanais évaluera les effets de la pollution de l'air, de l'eau et du sol sur la santé des enfants et s'appuiera sur les résultats pour élaborer une stratégie visant à résoudre ces problèmes. Toutefois, selon les estimations de l'Observatoire mondial de la santé de l'OMS, environ 200 décès pour 100 000 habitants sont imputables à des facteurs environnementaux au Pakistan.

Niveau de vie

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 60 des observations finales

206. Le programme Benazir de soutien du revenu a été mis en place dans le cadre du programme Ehsaas afin de réduire la pauvreté et les inégalités et de protéger les personnes les plus vulnérables et les plus pauvres au Pakistan. Plus de 5 millions de familles méritantes ont reçu un soutien sous forme de transferts monétaires dans le cadre de ce programme (allocation trimestrielle actuelle : 6 000 roupies par ménage). 3,6 milliards de dollars des États-Unis ont été versés à ce jour.

207. Grâce au programme Benazir de soutien du revenu, les dépenses de protection sociale sont passées de 0,1 % du PIB en 2008 à 0,9 % en 2011 et se sont élevées à 2 % en 2018.

208. Depuis 2012, le Pakistan met en œuvre dans certains districts le programme Waseela-e-Taleem de transferts monétaires assortis de conditions pour les enfants inscrits à l'école primaire, qui a ensuite été étendu à l'ensemble du pays. Les enfants de familles pauvres bénéficient d'une allocation trimestrielle de 1 500 roupies pour les garçons et de 2 000 roupies pour les filles à condition d'avoir un taux de fréquentation scolaire d'au moins 70 %.

209. Pakistan Bait-ul-Mal a récemment lancé un Programme d'aide aux orphelins et aux veuves centré sur la famille (un programme de transferts monétaires assortis de conditions) pour les enfants inscrits dans le programme Dar-ul-Ehsaas, dans le cadre d'une stratégie de sortie. Il permettra aux enfants de rester dans leur famille et de poursuivre leur éducation.

210. L'Autorité de protection sociale du Punjab renforce le système de protection sociale dans la province grâce à l'utilisation de meilleurs dispositifs de lutte contre la pauvreté, à l'introduction de nouveaux programmes de protection sociale, à l'amélioration des dispositifs de paiement et au contrôle et à l'évaluation des initiatives de protection sociale de toutes les organisations gouvernementales, qui ont été présentées plus haut.

211. Le Khyber Pakhtunkhwa a adopté la loi de 2020 sur la limitation du vagabondage et la loi de 2020 sur le fonds de dotation pour la réadaptation des minorités (victimes du terrorisme), qui visent à assurer une protection sociale aux familles vulnérables grâce à la création d'un fonds et à des dons volontaires.

IX. Éducation, loisirs et activités culturelles (art. 28 à 31)

Éducation, y compris la formation et l'orientation professionnelles

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 62 des observations finales

212. Des lois nationales et provinciales ont été adoptées pour protéger et faire respecter le droit à l'éducation consacré à l'article 25-A de la Constitution. Ces lois visent à assurer un enseignement primaire universel, gratuit et obligatoire pour tous les enfants du pays. Il s'agit notamment de la loi du Territoire de la capitale Islamabad de 2012 sur la scolarité gratuite et obligatoire, de la loi du Punjab de 2014 sur la scolarité gratuite et obligatoire, de la loi du Sind de 2013 sur le droit des enfants à une scolarité gratuite et obligatoire, de la loi du Baloutchistan de 2014 sur la scolarité obligatoire et de la loi du Khyber Pakhtunkhwa de 2017 sur la scolarité primaire et secondaire gratuite et obligatoire.

213. Le Gouvernement a pris diverses mesures visant à empêcher les enfants, en particulier les filles, d'abandonner l'école et à faciliter leur accès à l'école, tout en apportant un soutien financier aux enfants appartenant à des familles défavorisées par l'intermédiaire des initiatives suivantes, qui ont déjà été présentées dans le rapport : le programme Ehsaas de bourses de premier cycle, le programme Waseela-e-Taleem, le Programme de promotion de l'éducation alternative, le Programme de réforme du secteur de l'éducation du Punjab, les allocations de la Fondation pour l'éducation du Punjab, le soutien technique et financier aux

établissements d'enseignement apportés par la Fondation pour l'éducation du Sind, les bourses Stoori Da Pakhtunkhwa au Khyber Pakhtunkhwa, etc.

214. En février 2019, le Ministère des droits de l'homme a lancé une campagne nationale contre la maltraitance d'enfants afin de sensibiliser la population à toutes les formes de maltraitance et à l'importance de l'éducation.

215. Le Département de l'enseignement scolaire du Penjab a lancé la campagne 2018 pour l'enseignement primaire universel, qui vise à scolariser 95 % des enfants. Il a également mis en place des équipes spécialisées chargées d'assurer un suivi et de mener des campagnes en porte-à-porte.

216. Le Gouvernement du Penjab a consacré 60 % de son Programme de réforme du secteur de l'éducation à la fourniture d'infrastructures manquantes dans les écoles de filles (eau potable, toilettes, murs d'enceinte, chauffage, etc.). Il a également fourni des financements par l'intermédiaire du plan de développement annuel afin de construire ou de reconstruire des infrastructures scolaires et d'installer des infrastructures manquantes dans les établissements particulièrement touchés par les catastrophes naturelles ou les conflits.

217. Pour renforcer la qualité de l'éducation, le Gouvernement s'efforce d'améliorer la gestion des enseignants tout en assurant leur développement professionnel continu afin de leur permettre d'enseigner à plusieurs niveaux. Pour ce faire, il met en place un système d'affectation des enseignants fondé sur le mérite, veille à la mise en œuvre de l'éducation de la petite enfance, veille à la disponibilité et à l'utilisation de matériel pédagogique dans les écoles et améliore l'accès des mères et des élèves à des informations relatives à la nutrition et au retard de croissance.

218. Le pays compte 206 établissements de formation des enseignants, avec un effectif de 722 728 étudiants. Sur ce total, 155 établissements sont publics, soit 75 %. Des établissements de formation des enseignants du secteur public répartis dans tout le pays assurent la formation initiale et continue des enseignants.

219. À Lahore, le Gouvernement du Penjab a créé l'École de formation continue des enseignants intervenant auprès d'enfants handicapés afin de renforcer leurs capacités. Les programmes scolaires et les méthodes pédagogiques sont contrôlés par les directeurs généraux (Services de l'éducation des districts) dans tout le Penjab.

220. De plus, le Programme d'éducation alternative offre des horaires plus flexibles que les écoles formelles. Les élèves peuvent suivre un programme accéléré tout en ayant le temps d'aider aux tâches ménagères, ce qui encourage les filles des zones rurales à poursuivre leurs études.

221. Le Gouvernement a pris diverses mesures pour protéger les écoles contre les attentats terroristes dans tout le Pakistan. Ces mesures comprennent l'installation de fils barbelés sur les murs d'enceinte, le déploiement d'agents de sécurité spécialisés, la tenue d'un registre des mouvements, la surveillance de la porte d'entrée principale, l'installation de caméras de vidéosurveillance et la construction de murs d'enceinte.

222. Les autorités de tutelle des écoles privées dans les quatre provinces sont habilitées à réglementer les écoles privées et à vérifier qu'elles respectent les normes minimales en matière d'éducation. Elles plafonnent notamment l'augmentation annuelle des frais de scolarité et participent à l'élaboration d'un programme scolaire national unique que les écoles privées et publiques devront adopter afin, notamment, de fournir une éducation de qualité et uniforme à tous les enfants, conformément à l'article 25-A de la Constitution et à l'ODD n° 4, qui prévoit d'assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

223. L'éducation de la petite enfance repose principalement sur l'éducation préscolaire. Les structures préscolaires accueillent les enfants âgés de 3 à 5 ans. Le taux de scolarisation au niveau préscolaire a augmenté de 9,9 %, avec 12,6 millions d'enfants inscrits en 2017/18, contre 11,4 millions en 2016/17.

224. Les gouvernements provinciaux sont chargés d'assurer l'éducation de la petite enfance au niveau primaire et de renforcer les Instituts provinciaux de formation des enseignants. Dans les prochains programmes de l'Autorité de protection sociale du Penjab,

les catégories d'enfants suivantes seront directement ciblées : les enfants ayant des besoins particuliers, qui bénéficieront de transferts monétaires assortis de conditions, les nourrissons (âgés de moins de 2 ans) de femmes pauvres allaitantes (dans le cadre du Projet d'investissement dans le capital humain du Penjab) et les enfants des trois premières années de l'éducation primaire dans le cadre du volet « inclusion sociale » du Projet d'investissement dans le capital humain du Penjab, qui vise à renforcer l'éducation de la petite enfance.

225. L'UNICEF collabore avec le Gouvernement pour aider davantage d'enfants à accéder à l'éducation de la petite enfance, notamment les enfants issus de milieux défavorisés, faire respecter leur droit à une éducation de qualité et promouvoir le développement intellectuel de l'enfant.

226. En 2020-2021, le Gouvernement du Penjab a alloué 34,6 milliards de roupies à 110 projets de développement en cours et à 29 nouveaux projets dans le secteur de l'éducation. Sur ce total, 27,6 milliards de roupies ont été allouées à l'enseignement scolaire, 3,9 milliards de roupies à l'enseignement supérieur, 0,6 milliard de roupies à l'éducation spécialisée et 2,5 milliards de roupies à l'alphabétisation et à l'éducation non formelle.

227. En 2020-2021, le Gouvernement du Sind a alloué 23,4 milliards de roupies à 399 projets de développement en cours et à 11 nouveaux projets dans le secteur de l'éducation. Sur ce total, 15,5 milliards de roupies ont été allouées à l'enseignement scolaire et à l'alphabétisation. La politique sur le regroupement d'écoles visant à renforcer les synergies entre les établissements scolaires et le maintien scolaire a été publiée. Les droits de l'homme ont été inclus dans tous les programmes scolaires de tous les niveaux. Une initiative visant à fournir des solutions d'apprentissage numérique aux filles et aux enfants les plus marginalisés âgés de 10 à 14 ans a été mise en place dans 10 écoles sélectionnées à Karachi et à Hyderabad. Une autre initiative a été mise en place afin d'étendre rapidement l'apprentissage numérique à tous les élèves de la province du Sind grâce à l'introduction d'un passeport d'apprentissage.

228. En 2020-2021, le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a alloué 30,1 milliards de roupies à 188 projets de développement en cours et à 61 nouveaux projets. Sur ce total, 6,3 milliards de roupies ont été allouées à l'enseignement primaire, 9,7 milliards de roupies à l'enseignement secondaire et 9 milliards de roupies à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 94 % par rapport à l'exercice précédent.

229. En partenariat avec des donateurs internationaux, le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a reconstruit 179 écoles de la province endommagées par les conflits. Le nombre d'inscriptions dans les écoles reconstruites a augmenté de 30 % à 40 % en raison de l'augmentation des capacités et de l'amélioration des infrastructures.

230. En 2021, le Gouvernement du Baloutchistan a alloué 9,1 milliards de roupies à 108 projets de développement en cours et à 176 nouveaux projets. Sur ce total, 1,1 milliard de roupies ont été allouées à l'enseignement primaire, 0,7 milliard de roupies au premier cycle de l'enseignement secondaire, 2,1 milliards de roupies au deuxième cycle de l'enseignement secondaire et 4,1 milliards de roupies à l'enseignement supérieur.

231. Le Gouvernement du Baloutchistan a élaboré le deuxième Plan de réforme du secteur de l'éducation (2020-2025), qui a permis d'identifier deux domaines stratégiques clefs à la suite d'une analyse exhaustive du secteur de l'éducation. En outre, le Département de l'enseignement secondaire met en œuvre les activités du projet « Renforcer les performances de l'éducation inclusive et adaptée » avec le soutien du Ministère fédéral de l'éducation et de la formation professionnelle dans 22 districts qui accusent un retard ; il s'agit d'améliorer les infrastructures, le matériel pédagogique et l'accès à l'éducation grâce à une approche multimodale et à la formation des enseignants.

232. Dans le cadre du Programme de développement du secteur public, le Gouvernement du Baloutchistan met des bus à la disposition de 141 établissements publics d'enseignement secondaire du deuxième cycle afin d'assurer le transport des élèves et des enseignants, pour un coût estimé à 500 millions de roupies. L'objectif global de cette intervention est d'améliorer l'accès à l'éducation des élèves vivant dans des zones isolées et reculées.

233. Le Gouvernement du Baloutchistan met également en place un programme de nutrition scolaire dans 132 écoles primaires situées dans des zones isolées, pour un coût estimé à 100 millions de roupies ; il vise à améliorer l'accès des enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés à l'éducation primaire et les résultats de l'apprentissage.

234. Le programme scolaire national unique (première phase, de la première à la cinquième année de scolarité) est entré en vigueur pendant l'année scolaire débutant le 1^{er} mars 2022. La distribution de nouveaux livres est désormais achevée dans tout le Baloutchistan. Le Département de l'enseignement secondaire, en collaboration avec le Ministère fédéral de l'éducation et de la formation professionnelle, travaille sur un programme visant à accompagner tous les enseignants du primaire dans l'adoption du programme scolaire national unique afin qu'ils puissent mettre en œuvre ce nouveau programme en respectant son esprit.

Madrassas

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 64 des observations finales

235. En 2019, le Gouvernement a entrepris d'enregistrer et de surveiller les *madrassas* afin de prévenir les risques de maltraitance, d'exploitation et d'incitation à la violence ; à la suite de cette mesure, 295 *madrassas* ont déposé une demande d'enregistrement auprès du Gouvernement. En 2020, la loi du Territoire de la capitale Islamabad de 2020 sur les biens *waqf*, qui porte sur la gestion, la supervision et l'administration des biens *waqf*, y compris des *madrassas*, a été adoptée par l'Assemblée nationale.

236. Dans le cadre de ces efforts, le Gouvernement a décidé d'intégrer toutes les *madrassas* dans le système éducatif général et de veiller à ce que d'autres matières soient enseignées parallèlement à l'éducation religieuse moderne, notamment l'éducation aux droits de l'homme et l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne. Le programme scolaire national unique permettra d'assurer une qualité égale entre les trois systèmes scolaires au Pakistan, à savoir le système public, le système privé et les *madrassas*.

X. Mesures de protection spéciales (art. 22, 30, 32, 33, 35, 36, 37 (al. b) à d)) et 38 à 40)

Enfants demandeurs d'asile, réfugiés ou apatrides

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 66 des observations finales

237. Le Gouvernement a approuvé une nouvelle Politique nationale sur les réfugiés afghans, axée sur la mise en œuvre effective de la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans et d'appui au rapatriement librement consenti, à la réintégration durable et à l'assistance aux pays d'accueil. Elle favorise la création de conditions propices au rapatriement librement consenti et à la réintégration durable, l'amélioration de l'éducation des réfugiés et de leurs possibilités de subsistance, le soutien aux communautés d'accueil, la mise en place de modalités de séjour alternatives pour les personnes qui restent et la facilitation de la réinstallation dans des pays tiers. Cette politique prévoit également l'élaboration d'une loi nationale sur les réfugiés.

238. Le Gouvernement enregistre tous les enfants à la naissance, y compris les enfants nés de parents réfugiés. En outre, dans le cadre du projet relatif aux cartes de citoyen afghan (juillet 2017-février 2018), le Ministère des États et des régions frontalières, en collaboration avec l'Autorité nationale chargée des bases de données, a recensé 188 199 enfants afghans de moins de 5 ans, auxquels il a délivré des cartes d'identité.

239. Tous les enfants afghans ont accès aux services de base tels que l'éducation primaire et les services de santé au Pakistan. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a également collaboré avec le Gouvernement pour permettre aux réfugiés

d'accéder à des abris et à des services de santé et d'éducation, renforcer la cohésion sociale entre les réfugiés et leurs communautés d'accueil et aider les réfugiés qui décident volontairement de rentrer chez eux.

240. Le Pakistan s'est engagé à prévenir la maltraitance contre les enfants réfugiés et demandeurs d'asile et à les en protéger, et à leur garantir l'accès à tous les droits consacrés par la Constitution pakistanaise et la Convention relative aux droits de l'enfant. En vertu du droit international coutumier, il est également tenu de protéger les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des enfants apatrides.

241. La principale loi déterminant la nationalité au Pakistan est la loi pakistanaise de 1951 sur la nationalité. Les personnes dont les parents ou les grands-parents sont nés dans des territoires faisant aujourd'hui partie du Pakistan avant l'entrée en vigueur de cette loi sont des citoyens pakistanaïes. Les enfants nés de mères pakistanaïes et de pères étrangers après le 18 avril 2000 sont également considérés comme des citoyens pakistanaïes.

242. 1,4 million de réfugiés afghans sont actuellement enregistrés (titulaires d'une carte d'enregistrement) et environ 4,4 millions de réfugiés afghans sont rentrés en Afghanistan dans le cadre de l'opération de rapatriement librement consenti menée par le HCR depuis 2002. Les Pakistanais sont également liés par un accord tripartite conclu avec l'Afghanistan et le HCR en 2003, qui, tout en facilitant les rapatriements, accorde des droits et privilèges aux réfugiés afghans.

Enfants déplacés

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 68 des observations finales

243. À la suite d'interventions des forces de l'ordre au Pakistan, de nombreuses personnes ont été déplacées au Khyber Pakhtunkhwa. Ces personnes sont appelées « personnes temporairement délocalisées ». Le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, en collaboration avec des organismes des Nations Unies et des ONG, répondent aux besoins humanitaires immédiats et protègent les droits humains des personnes temporairement délocalisées, notamment concernant leur retour chez elles en toute sécurité et le bien-être des enfants, conformément aux normes humanitaires internationales.

244. Le Ministère des États et des régions frontalières dirige les mesures visant à répondre aux besoins de ces personnes délocalisées avec le soutien de l'Agence nationale de gestion des catastrophes et de ses partenaires provinciaux. Le Haut-Commissaire pour les réfugiés afghans a mis en place un groupe de travail technique. Ces mesures comprennent des activités de protection, de suivi, d'établissement de rapports et de plaidoyer et des interventions visant à soutenir l'action humanitaire.

245. Elles comprennent en outre le renforcement de l'accès à l'aide et aux services répondant à des besoins particuliers, la fourniture de tentes et de produits de première nécessité, de kits familiaux contenant du matériel pour les abris d'urgence, la modernisation des infrastructures des centres collectifs, la recherche d'autres possibilités d'hébergement par l'extension des camps existants et la création de nouveaux camps, et l'apport d'un soutien technique en matière de gestion et de coordination des camps. Les dispositifs de communication humanitaire ont également été renforcés afin d'informer les personnes temporairement délocalisées de l'aide et des services disponibles et des processus d'enregistrement.

246. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, les organisations internationales et les ONG, le Gouvernement protège les droits des enfants en établissant des lieux adaptés aux enfants dans lesquels ils reçoivent des conseils sur la manière de se protéger de la maltraitance et de l'exploitation, etc. En outre, le Groupe de la protection veille à l'efficacité des contributions de ses membres dans les domaines de la communication humanitaire, de l'enregistrement, de la vérification, du soutien aux mécanismes de traitement des plaintes, de la protection de l'enfance et de la prévention et de la prise en charge de la violence fondée sur le genre.

247. Dans les situations d'urgence, le Département de la protection sociale a fourni des cartes d'enregistrement afin de protéger les enfants délocalisés, non accompagnés ou séparés de leur famille et les enfants handicapés des abus sexuels, du harcèlement, des enlèvements et de la traite.

248. Au Khyber Pakhtunkhwa, des services d'assistance ont été mis en place pour mener des séances de sensibilisation auprès de la communauté locale, assurer la protection et intervenir dans les zones touchées avec l'aide de l'Agence provinciale de gestion des catastrophes.

249. Le Gouvernement prend toutes les mesures possibles pour limiter le nombre de victimes civiles lors des opérations militaires et garantir la protection de leur droit à la vie et à la survie conformément aux lois nationales et internationales. Il est possible de se référer aux réponses antérieures à ce sujet.

Enfants touchés par des conflits armés

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 70 des observations finales

250. Les organisations militaires privées étant interdites en vertu de l'article 256 de la Constitution, les agents non étatiques ne sont pas légalement habilités à recruter qui que ce soit, y compris des enfants. La création de telles organisations est également punie par la loi de 1973 sur l'élimination et l'interdiction des organisations militaires privées. Le Gouvernement s'emploie sans relâche à prévenir l'enrôlement d'enfants par des groupes terroristes et extrémistes. L'Autorité nationale de lutte contre le terrorisme a été instituée, et s'efforce d'assurer la paix et la sécurité en combattant le terrorisme et l'extrémisme sous toutes ses formes. En collaboration avec les parties prenantes, elle a joué le rôle de chef de file en matière de réglementation des mouvements d'argent liquide par voie terrestre et par d'autres voies afin de lutter efficacement contre le financement du terrorisme.

251. En septembre 2009, le programme pakistanais de réadaptation des militants, intitulé « Programmes de déradicalisation et d'émancipation », a été lancé dans le district de Swat pour les militants détenus. En fonction de l'âge des bénéficiaires, les programmes Sabawoon (premier rayon de l'aube) et Rastoon (droit chemin) s'adressent aux mineurs âgés de 12 à 18 ans, tandis que le Centre Sparlay informe les familles de militants des initiatives de suivi des personnes réadaptées, notamment des enfants et des adolescents. Ces centres sont gérés comme des lieux d'apprentissage et non comme des établissements pénitentiaires. Les programmes sont gérés dans le cadre d'un partenariat public-privé, mais l'armée pakistanaise en assure la supervision générale.

252. La Fondation Hum Pakistan, qui regroupe des organisations locales de la société civile et des organisations non gouvernementales du Swat, aide l'armée à gérer ces programmes. En outre, les programmes dans le Swat sont soutenus par une équipe spécialisée de médecins, de psychologues, de religieux et d'autres professionnels. Les programmes comportent quatre volets : la réadaptation psychologique, l'accompagnement religieux, la formation formelle et professionnelle et la réinsertion sociale. Ils prévoient également des rencontres avec les parents et encouragent les bénéficiaires à participer à des activités sportives et culturelles et à des festivals.

Exploitation économique, notamment le travail des enfants

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 72 des observations finales

253. Le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont pris diverses mesures pour éradiquer le travail des enfants, notamment les pires formes de travail des enfants. Une disposition concernant le travail domestique des enfants a été ajoutée dans la première partie de l'annexe de la loi de 1991 sur le travail des enfants au niveau fédéral.

254. Au Penjab, la loi interdisant le travail des enfants et la loi de 2016 sur la restriction de l'emploi des enfants ont été adoptées. Le Bureau de la protection et du bien-être de l'enfance du Penjab a proposé un plan de développement prévoyant la création d'unités de protection de l'enfance dans 13 districts lors de la première phase et dans les 12 districts restants lors de la deuxième phase.

255. Au Khyber Pakhtunkhwa, la loi de 2015 sur l'interdiction de l'emploi des enfants a été adoptée ; elle vise à interdire l'emploi d'enfants dans tous les établissements et à réglementer les horaires et les autres conditions de travail dans les établissements commerciaux. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a également élaboré la politique de 2018 sur le travail des enfants. La Commission du Khyber Pakhtunkhwa a établi une coordination étroite avec les parties prenantes concernées en vue d'éradiquer le travail des enfants et d'assurer la protection des enfants qui travaillent.

256. Le Baloutchistan a promulgué la loi de 2016 sur la protection de l'enfance, qui vise à protéger les enfants contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, notamment les atteintes corporelles, la négligence, les mauvais traitements ou l'exploitation, et les abus sexuels.

257. Le Gouvernement du Sind a adopté la loi de 2017 sur l'interdiction de l'emploi des enfants, qui interdit l'emploi des enfants et réglemente l'emploi des adolescents dans certaines professions et activités.

258. Pakistan Bait-ul-Mal a créé 159 centres de réinsertion pour les enfants travailleurs, dans lesquels des enfants soustraits au travail reçoivent notamment une éducation gratuite et une indemnité de subsistance, etc. Plus de 15 000 élèves sont pris en charge dans ces centres et plus de 5 000 ont réussi l'examen de fin d'études, parmi lesquels plus de 4 500 ont été admis dans des établissements publics d'enseignement supérieur. En 2020/21, 31 137 enfants/élèves avaient réussi l'examen de fin d'études.

259. En collaboration avec l'UNICEF et le Ministère du développement international du Royaume-Uni, le Gouvernement met en œuvre un programme d'une durée de cinq ans (2018-2022), AAWAZ II, qui vise à donner des moyens d'action aux jeunes, aux femmes, aux filles et aux garçons du Pakistan qui sont trop souvent exploités et laissés pour compte et à les protéger.

260. En vertu de la loi de 1992 sur l'abolition du système de servitude pour dettes, les employeurs qui ont recours à la servitude pour dettes s'exposent à une peine d'emprisonnement d'au moins deux ans et pouvant aller jusqu'à cinq ans et/ou à une amende d'au moins 50 000 roupies.

261. En mars 2019, le Ministère des droits de l'homme a lancé une enquête nationale sur le travail des enfants en collaboration avec l'UNICEF. Les résultats de l'enquête fourniront des données fiables sur les mesures politiques et législatives à prendre et les activités à mener en vue d'abolir le travail des enfants.

262. En outre, le projet de loi de 2021 sur les travailleurs domestiques est en cours d'examen dans le Territoire de la capitale Islamabad. Il réglemente les conditions d'emploi des travailleurs domestiques, fixe l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans et interdit le recours à la servitude pour dettes afin de protéger les enfants contre la maltraitance et l'exploitation.

263. La loi du Penjab de 2019 sur les travailleurs domestiques a également été adoptée. Des séminaires de sensibilisation, des ateliers, des marches, etc., sont organisés par différents fonctionnaires du département en étroite coordination avec les partenaires sociaux afin de promouvoir et de faciliter l'enregistrement des travailleurs domestiques et de leurs employeurs. À ce jour, plus de 30 000 travailleurs domestiques ont été enregistrés.

264. Au Khyber Pakhtunkhwa, des animateurs sociaux employés par l'unité chargée du travail des enfants et de la servitude pour dettes sensibilisent les parents, les familles et les principales parties prenantes aux effets néfastes du travail des enfants. Le service d'éducation des travailleurs du Département du travail du Khyber Pakhtunkhwa mène également des actions d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'homme, au travail des enfants, à la sécurité et à la santé au travail, etc.

265. L'Institut des relations du travail et le Centre Saeed-Ahmed Awan pour l'amélioration des conditions et de l'environnement de travail s'efforcent également de renforcer les capacités du personnel de l'inspection du travail, des employeurs, des travailleurs et des représentants syndicaux dans les domaines de la sécurité et de la santé au travail, du droit du travail et de l'amélioration de l'environnement de travail dans les industries. Ces institutions fournissent également des services de consultation et de conseil aux travailleurs et élaborent du matériel de formation et d'information visant à sensibiliser aux questions relatives aux droits des travailleurs.

266. Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants aide le Gouvernement pakistanais à mettre fin au travail des enfants. Le Pakistan a convenu d'appliquer des lois reposant sur les Conventions de l'Organisation internationale du Travail, notamment la Convention de 1973 sur l'âge minimum et la Convention de 1999 sur les pires formes de travail des enfants.

267. Au Penjab, en vertu de la loi de 2016 sur l'interdiction du travail des enfants dans les briqueteries, 12 058 inspections ont été effectuées de janvier 2019 à avril 2020 ; au cours de ces inspections, 1 239 cas de travail des enfants ont été découverts, et 859 procès-verbaux introductifs ont été enregistrés contre les auteurs de ces infractions. De même, en vertu de la loi du Penjab de 2016 sur la limitation du travail des enfants, 39 620 inspections ont été réalisées, au cours desquelles 2 361 cas de travail des enfants ont été découverts, et 1 969 procès-verbaux introductifs ont été enregistrés.

268. Le Gouvernement du Khyber Pakhtunkhwa a mis en place un mécanisme de contrôle régulier du secteur industriel dans chaque district. Des inspections régulières sont effectuées dans le secteur de l'industrie par du personnel d'inspection nommé conformément aux lois sur le travail en vigueur pour mettre fin au risque de travail des enfants. En 2020, l'équipe d'inspection a effectué 8 982 inspections dans des établissements industriels et commerciaux, 156 poursuites pénales ont été engagées, et les tribunaux ont rendu un arrêt dans 134 affaires et infligé des amendes pour un total de 360 500 roupies. En 2021, 9 186 inspections ont été effectuées, 48 poursuites pénales ont été engagées, et les tribunaux ont rendu un arrêt dans 43 affaires et infligé des amendes pour un total de 109 500 roupies. Au Khyber Pakhtunkhwa, la loi de 2021 sur le bien-être et la protection des travailleurs à domicile a été promulguée.

Enfants en situation de rue

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 74 des observations finales

269. Le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ont créé plusieurs centres de protection des enfants en situation de rue, qui offrent notamment des services de protection, d'hébergement et de santé et des possibilités d'éducation. L'Institut de protection de l'enfance, qui assure ces services dans le Territoire de la capitale Islamabad, a été inauguré en juin 2021. 113 enfants en situation de rue ont bénéficié de divers services.

270. Par suite de la dix-huitième révision de la Constitution, la question des mineurs et de leur enregistrement a été transférée aux provinces, qui sont chargées de prendre des mesures pour résoudre la question des enfants en situation de rue. En outre, le Gouvernement a lancé le programme Ehsaas, qui comprend notamment des transferts monétaires ajustés pour tenir compte de l'inflation dans le cadre du programme Benazir de soutien du revenu/Ehsaas Kafaalat, un programme d'acquisition de ressources visant à sortir de la pauvreté, l'accès des jeunes au financement ainsi que des bourses pour les étudiants pauvres et dans le besoin des premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement a mis en place un programme d'aide d'un montant de 144 milliards de roupies visant à fournir une aide financière immédiate de 12 000 roupies par ménage pendant quatre mois à près de 12 millions de familles pauvres dans le cadre du programme Ehsaas.

271. Des *panagahs* (centres de protection) ont été construits dans les grandes villes pour héberger les sans-abri. Le programme de transferts monétaires assortis de conditions

Waseela-e-Taleem a été étendu à 50 nouveaux districts en 2020, et prévoit un transfert monétaire trimestriel de 750 roupies pour les garçons et de 1 000 roupies pour les filles. En outre, des dispositifs de télésanté et de téléenseignement ont permis d'élargir la couverture sanitaire et éducative.

272. Le Gouvernement du Penjab a lancé un programme d'un montant de 62 milliards de roupies visant à combler les nombreuses lacunes en matière de protection sociale. L'Autorité de protection sociale du Penjab a lancé le programme Sarparast, qui apporte une assistance sociale et un soutien financier aux familles de veuves pauvres et vulnérables afin d'améliorer leur bien-être et leur condition sociale. Le programme Sarparast fournira une assistance sociale digne spécialement conçue pour les veuves pauvres du Penjab. Ce programme permettra de réduire le taux de pauvreté des ménages bénéficiaires en complétant directement le revenu mensuel des ménages afin de venir en aide aux populations pauvres et vulnérables de la société et de promouvoir le bien-être des enfants.

273. Le Gouvernement du Baloutchistan a élaboré un Plan d'éducation au niveau des districts pour la période allant de 2016-2017 à 2020-2021, qui vise à scolariser les enfants en situation de rue. Ce plan comprenait des mesures spécifiques pour chaque domaine prioritaire et chaque objectif, des indicateurs de mise en œuvre et de suivi, une structure de direction et de gestion au niveau des districts et des mécanismes de signalement au niveau des districts et de la province. Grâce à la définition de priorités et à des mesures de planification, d'exécution et de suivi, le Directeur de l'enseignement scolaire a amélioré la qualité de l'enseignement, créé de nouvelles écoles, mis en place un suivi en temps réel et des cellules de dépôt de plainte dans tous les bureaux de l'éducation des districts, et connecté l'ensemble des bureaux et des écoles grâce à des technologies de pointe.

274. L'Agence de protection de l'enfance du Sind a lancé une campagne de lutte contre la mendicité à compter du 26 janvier 2021 afin de s'attaquer aux causes profondes poussant les enfants à la mendicité et à la rue.

275. La Commission du Khyber Pakhtunkhwa suit régulièrement la question des enfants en situation de rue par l'intermédiaire de 12 unités de protection de l'enfance au niveau des districts. Un projet relatif aux enfants en situation de rue a été mis en œuvre d'avril 2019 à mars 2020 à Peshawar. Au cours de cette période, 1 681 enfants (164 filles et 1 517 garçons) ont été enregistrés. 3 190 enfants (268 filles et 2 922 garçons) ont bénéficié de services de protection adéquats. 694 enfants (3 filles et 691 garçons) ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial et juridique et d'informations dans le centre de protection et d'information, tandis que 2 029 enfants ont bénéficié d'un accompagnement psychologique et de services récréatifs sur le terrain assurés par des animateurs sociaux et des entraîneurs sportifs.

Vente, traite et enlèvement

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 76 des observations finales

276. L'article 369-A a été inséré dans le Code pénal pakistanais par la loi de 2016 portant deuxième modification de la loi pénale afin de lutter contre la traite des enfants.

277. Le Ministère des droits de l'homme organise régulièrement des séances d'information portant sur la vente et la traite des enfants afin de sensibiliser les parties prenantes aux causes profondes de ce problème et de leur indiquer les mesures à prendre pour y remédier.

278. En 2018, le Pakistan a promulgué la loi sur la traite des personnes pour lutter contre ce fléau et en particulier contre la traite des femmes et des enfants. Cette loi prévoit que quiconque commet l'infraction de traite des personnes est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et/ou d'une amende pouvant aller jusqu'à un million de roupies ; la peine pourra être prolongée jusqu'à dix ans.

279. L'Agence fédérale d'investigation et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ont élaboré ensemble le Plan d'action national pour 2021-2025, qui prévoit diverses activités de lutte contre la traite des personnes en 2021. Le Plan prévoit un schéma directeur que l'Agence utilisera pour coordonner les actions et suivre les résultats obtenus en matière

de lutte contre la traite des personnes. Il prévoit également une structure et une série d'actions qui permettront d'atteindre les objectifs définis par l'Agence en tenant compte des recommandations des partenaires internationaux. La stratégie dite « des 5 P » (Prévention, Protection, Partenariat, Poursuite et Procès) permettra à l'Agence fédérale d'investigation d'illustrer clairement ses principaux objectifs, ses indicateurs clefs de performance et son engagement en faveur d'une approche axée sur les victimes, avec un mandat clair de poursuite des auteurs d'infractions, des trafiquants et des passeurs de migrants, tant au Pakistan qu'à l'échelle internationale.

280. Le Gouvernement a continué d'utiliser des articles du Code pénal qui répriment certaines formes de traite des personnes. Par exemple, les articles 371-A et 371-B érigent en infraction l'achat et la vente d'une personne à des fins de prostitution et prévoient des sanctions comprenant une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à vingt-cinq ans ainsi que des amendes. L'article 374 érige en infraction le travail obligatoire illicite et prévoit des sanctions comprenant une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans et/ou une amende. L'article 366-A érige en infraction le fait de procurer une « fille mineure de moins de 18 ans » à une autre personne et prévoit des sanctions comprenant une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans et une amende. L'article 370 érige en infraction l'achat ou la cession d'une personne à des fins d'esclavage et prévoit des sanctions comprenant une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à sept ans et une amende. L'article 371 érige en infraction les activités régulières liées au commerce d'esclaves et prévoit des sanctions comprenant une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à la perpétuité et une amende si la peine d'emprisonnement est inférieure à dix ans. Les forces de l'ordre et la justice ont enquêté sur 800 affaires de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, engagé des poursuites dans 756 affaires et condamné 91 trafiquants. Ces efforts ont permis de lutter contre la traite des enfants et de poursuivre les auteurs d'infractions de vente d'enfants et de pornographie mettant en scène des enfants.

281. Lorsqu'ils reçoivent des plaintes concernant la traite à l'intérieur du pays, les gouvernements provinciaux engagent des poursuites pénales en vertu des dispositions pertinentes de la loi de 2018 sur la prévention de la traite des personnes afin d'éradiquer ces activités illégales.

282. La Commission du Khyber Pakhtunkhwa et le Bureau de la protection et du bien-être de l'enfance fournissent également une assistance sociale et psychologique globale aux enfants victimes de la traite afin de les aider à se réadapter et à se réinsérer dans la société.

Disparitions forcées

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 78 des observations finales

283. Le Gouvernement a présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à ériger la disparition forcée en infraction, qui est en cours d'examen. Les cas de personnes portées disparues sont gérés par la Commission d'enquête sur les disparitions forcées et traités conformément à la loi de 1956 sur les commissions d'enquête au Pakistan et au règlement de 2011 relatif à la Commission d'enquête sur les disparitions forcées. Lorsqu'un cas ou une demande est reçu, la Commission et les départements des affaires intérieures des provinces concernées constituent une équipe d'enquête conjointe chargée de mener l'enquête et de retrouver la personne disparue. Un procès-verbal introductif est ensuite enregistré par le poste de police concerné. L'équipe d'enquête conjointe se réunit régulièrement pour résoudre l'affaire et rend compte à la Commission.

284. En général, ces affaires sont entendues par la Commission deux fois par mois, et un représentant des départements des affaires intérieures assiste à l'audition menée par la Commission. Le Groupe de travail provincial examine les cas qui lui sont présentés concernant les personnes portées disparues qui n'ont toujours pas été retrouvées malgré les efforts déployés par l'équipe d'enquête conjointe et son coordonnateur. Il présente un rapport à la Commission en donnant son propre point de vue sur l'affaire.

285. Les gouvernements provinciaux appliquent les dispositions de la loi de 2018 sur le système de justice pour mineurs s'il s'avère qu'une personne arrêtée a moins de 18 ans lors de l'enregistrement du procès-verbal introductif.

Administration de la justice pour mineurs

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 80 des observations finales

286. La loi de 2016 portant deuxième modification de la loi pénale a été adoptée pour mettre nos lois en conformité avec les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, et modifie les articles 82 et 83 du Code pénal pakistanais.

287. En vertu de la loi sur le système de justice pour mineurs, aucune personne qui était mineure au moment où elle a commis une infraction ne peut être condamnée à la peine de mort. De plus, seul le tribunal pour mineurs est compétent pour juger les affaires dans lesquelles un mineur est accusé d'avoir commis une infraction. Toutes les affaires pendantes devant un tribunal de première instance dans lesquelles un mineur est accusé d'avoir commis une infraction sont transférées au tribunal pour mineurs compétent, qui est composé de juges des mineurs, de procureurs, d'agents de probation et d'autres membres du personnel spécialement formés. La loi sur le système de justice pour mineurs de 2018 prévoit également un mécanisme de détermination de l'âge des mineurs et une protection supplémentaire pour les mineurs. Elle permet aux enfants en conflit avec la loi de demander l'assistance d'un avocat qualifié nommé par le Gouvernement ou par le tribunal pour mineurs inscrit au barreau depuis au moins sept ans. Aucun mineur ne doit être inculpé et jugé pour une infraction en même temps qu'un adulte. Conformément aux normes internationales, la loi sur le système de justice pour mineurs prévoit la création d'établissements d'enseignement, le contrôle des performances de ces établissements par le Comité de la justice pour mineurs et la réalisation d'enquêtes et d'observations à domicile plutôt que dans un poste de police, et garantit l'accès aux services de santé.

288. En outre, la loi de 2018 sur le système de justice pour mineurs prévoit le recours à des mesures de déjudiciarisation et à la réinsertion sociale des enfants délinquants pour régler certaines affaires. Afin d'informer le tribunal pour mineurs ou la Commission de la justice pour mineurs des mesures prises en faveur de la réinsertion sociale, de la santé, de l'éducation et des autres conditions des détenus, un médecin, un membre de la Commission disposant de l'autorisation préalable du responsable de la Commission ou un agent habilité par le Gouvernement peut inspecter un centre d'observation ou un centre de réadaptation pour mineurs.

289. En 2019, la Cour suprême a fait observer que les *jirgas* et les *panchayats* ne respectaient peut-être pas le cadre établi par la loi et par la Constitution et a estimé que leur mode de fonctionnement violait certains articles de la Constitution. En vertu de la Constitution, ces instances peuvent agir dans les limites autorisées par la loi dans la mesure où elles agissent en tant qu'instances d'arbitrage, de médiation, de négociation ou de réconciliation dans les litiges civils uniquement.

290. L'article 8 (par. 1) de la loi sur le système de justice pour mineurs prévoit que lorsque l'auteur présumé d'une infraction semble physiquement être mineur ou prétend l'être aux fins de l'application de ladite loi, le responsable du poste de police ou l'enquêteur doit déterminer l'âge de cette personne en se fondant sur son acte de naissance, ses certificats d'études ou tout autre document pertinent. En l'absence de tels documents, l'âge de l'accusé peut être déterminé sur la base d'un examen médical effectué par un médecin.

291. L'article 399 du Code de procédure pénale dispose qu'au lieu d'être incarcérés dans un établissement pénitentiaire, les jeunes délinquants peuvent être placés par les autorités provinciales dans des maisons de correction, où ils recevront une bonne éducation et une formation professionnelle. Les prisonniers mineurs sont détenus dans des locaux séparés ; dans les prisons centrales, ils sont placés dans des quartiers pour adolescents. Par exemple, dans la prison centrale de Haripur (province du Khyber Pakhtunkhwa), des services d'éducation de base (cours d'informatique, accès à une bibliothèque, cours d'enseignement

général jusqu'à la dixième année, éducation religieuse, installations récréatives, etc.) sont fournis aux enfants en coopération avec des ONG.

292. La législation pakistanaise prévoit également des protections spéciales pour les femmes et les enfants, conformément à l'article 25 (par. 3) de la Constitution. La loi interdit de poursuivre au pénal les enfants avant un certain âge. Le Code de procédure pénale prévoit aussi que les délinquants de moins de 15 ans qui n'encourent pas la peine de mort ou une peine d'emprisonnement à perpétuité peuvent être jugés conformément aux dispositions de la loi de 1897 sur les écoles de redressement. Les femmes doivent être arrêtées et fouillées par des membres des forces de l'ordre de sexe féminin. Elles doivent également être séparées des détenus et des fonctionnaires de sexe masculin.

293. En vertu de l'article 20 de la loi sur le système de justice pour mineurs, le Département des affaires intérieures du Gouvernement du Penjab a désigné l'Institut Borstal à Bahawalpur, l'Institut Borstal à Faisalabad et les quartiers pour mineurs des prisons du Penjab comme centres de réadaptation pour mineurs, dans lesquels les détenus mineurs bénéficient de toutes les facilités autorisées par le règlement (éducation, santé, éducation technique et éducation religieuse, etc.). L'administration pénitentiaire a mis en place des centres d'alphabétisation dans tous les établissements pénitentiaires du Penjab en collaboration avec le Département de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Des mémorandums d'accord ont été signés entre l'Autorité chargée de l'éducation technique et de la formation professionnelle et les établissements pénitentiaires du Penjab afin de proposer des formations sur des compétences diverses aux hommes et aux femmes et aux mineurs détenus dans les établissements pénitentiaires du Penjab. Dans ce cadre, 12 139 détenus ont rempli les conditions requises pour suivre différentes formations techniques. 17 psychologues et 15 psychologues juniors mènent des activités de réadaptation des détenus, notamment des mineurs, dans différents établissements pénitentiaires. Ils sont également chargés d'encourager plusieurs modifications de comportement et de prévenir les risques. Leur principale mission consiste à prendre en charge tous les besoins psychologiques des délinquants qui suivent des programmes de réadaptation dans les établissements pénitentiaires. Les gouvernements provinciaux ont mis en place des quartiers spécifiques réservés aux mineurs en attente de jugement dans les établissements pénitentiaires. Les enfants ne sont pas incarcérés avec des adultes.

XI. Ratification du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et du Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées au paragraphe 82 des observations finales

294. Le Pakistan a ratifié le Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés le 17 novembre 2016.

XII. Ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Renseignements sur la suite donnée aux recommandations formulées aux paragraphes 83 et 84 des observations finales

295. Le rapport initial du Pakistan sur le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants a été soumis au Comité des droits de l'enfant en novembre 2020.

XIII. Application des recommandations et soumission de rapports

Suivi et diffusion

296. Les recommandations du Comité ont été communiquées aux parties intéressées afin qu'elles assurent leur mise en œuvre et soumettent des rapports sur les progrès accomplis. Les progrès accomplis sont décrits dans le présent rapport.

Conclusion

297. Le Pakistan reste attaché au respect des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Gouvernement met en place des mesures visant à renforcer la conformité de ses politiques avec la Convention et affirme son engagement à mettre en œuvre les droits de l'enfant consacrés dans la Convention.
